

Rapport annuel 2018

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



www.orleans-metropole.fr

[f](#) [t](#) [i](#) #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE


SOMMAIRE

PARTIE I - LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS		3
1.	ORLÉANS MÉTROPOLE	4
2.	LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS	5
II - LES INDICATEURS ET LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE		11
1.	LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS	12
2.	LES INDICATEURS	13
3.	LA PERFORMANCE	16
4.	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018	19
PARTIE III - LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION		27
1.	LA FRISE CHRONOLOGIQUE DE L'ANNÉE 2018	28
2.	LES ACTIONS DE PRÉVENTION	28
3.	LES ACTIONS DE COMMUNICATION	31
4.	LA GESTION DE LA QUALITÉ	32
PARTIE IV - LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS		35
1.	LA PRÉ-COLLECTE	36
2.	LA COLLECTE DES DÉCHETS	39
PARTIE V - VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS		45
1.	LES FILIÈRES DE VALORISATION	46
2.	L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES	47
3.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX	55
4.	L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉ'TRI	58
5.	INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRES	62
PARTIE VI - L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER		63
1.	LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION	64
2.	LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT	66
3.	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	70

1

ORLÉANS MÉTROPOLE

La compétence prévention & gestion des déchets



282 828
habitants



151
agents au service
des usagers



3
végé'tri



I. ORLÉANS MÉTROPOLE

1.1. Le contexte intercommunal



Depuis 1964, l'historique intercommunal est marqué par les principales étapes suivantes :

1964

Création du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise pour l'élimination des ordures ménagères dans les 12 communes membres.

1998

Création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) qui regroupe 20 communes puis 22 communes

**1^{er} janvier
2002**

Passage de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération, appelée "Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire" ou "l'Agglo".

**1^{er} janvier
2017**

Transformation en Communauté Urbaine qui permettra d'exercer des compétences plus importantes.

**1^{er} mai
2017**

Passage de la communauté urbaine en Métropole dénommée depuis "Orléans Métropole".

Elu lors de la séance d'installation du conseil de communauté du 5 janvier 2017, le bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 13 autres membres dont des Conseillers Spéciaux appelés à devenir Vice-Présidents au passage en métropole prévu courant 2017.

Le Vice-Président en charge de la Gestion des Déchets est Monsieur Thierry Cousin, maire de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.



1.2. Le territoire

Orléans Métropole s'étend sur un territoire d'environ **33 000 hectares** dont 9 100 hectares de forêts et 7 200 de terres agricoles.

Les 22 communes qui la constituent rassemblent **282 828 habitants avec une hausse de 0,3% par rapport à 2017** (population sans double compte, c'est-à-dire sans certaines catégories de population qui sont rattachées à une commune mais de façon non permanente).

Avec une population importante mais une densité faible, Orléans métropole assure au quotidien la gestion des déchets en prenant en compte les habitudes de ses habitants tout en s'adaptant à la typologie de l'habitat (zones pavillonnaires, habitats collectifs denses, le centre historique d'Orléans).



II. LA COMPÉTENCE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS

2.1. La compétence Gestion des Déchets

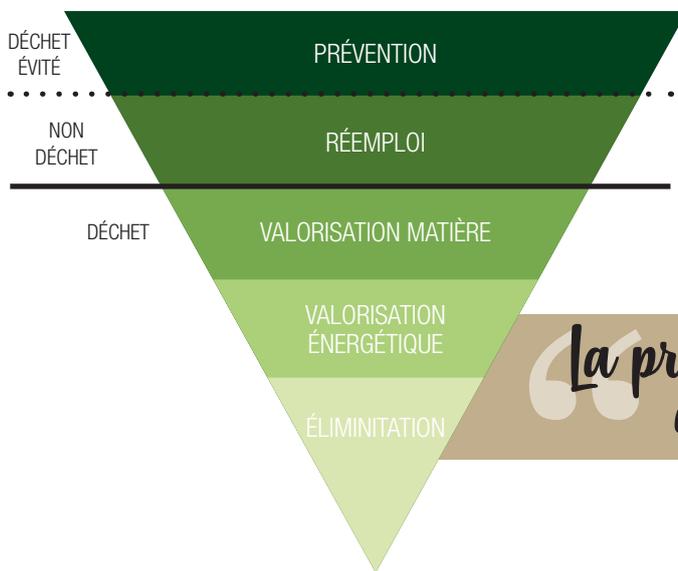


Le Projet d'agglomération 2014-2020 décline 3 grands axes pour les prochaines années en matière de déchets :

1. Poursuivre et développer une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets et de changement de paradigme avec les logiques de réemploi et d'économie circulaire solidaire ; les produits / déchets / tonnes ne transitant pas par le circuit traditionnel de gestion participent en effet à des circuits vertueux tant socialement, environnementalement qu'économiquement ;

Des actions variées à décliner qui exigent une efficace politique de communication et pour certaines une véritable synergie avec les compétences emploi et développement économique.

Les modes de traitements des déchets :



La priorité est donnée au déchet qui n'est pas produit !

L'économie circulaire c'est une source de solutions innovantes pour le territoire :



3 domaines et 7 piliers



2. Améliorer et ajuster les services rendus aux usagers avec :

- Des fréquences de collecte plus adaptées et réduites.
- Des modes de collecte harmonisés sur le verre.
- Des collectes spécifiques dans leurs modalités sur certains flux pour mieux répondre aux besoins.
- Des dispositifs de collecte différenciés (colonnes enterrées).
- Des réponses propres à l'intra boulevard orléanais.
- Des déchetteries aux fonctionnalités notablement améliorées : avec la réhabilitation de certains sites dans leur ensemble et leur mise en conformité réglementaire.



3. Veiller à des exutoires de traitement (Unité de Traitement des Ordures Ménagères en particulier) adaptés aux flux entrants et aux dispositifs contractuels réévalués avec un objectif d'économies conséquentes.

Le schéma proposé vise à renforcer toujours plus l'équilibre financier de la politique en fin de mandat.

Depuis 2002, Orléans Métropole exerce la compétence exclusive de "gestion des déchets" sur l'ensemble des 22 communes. Elle couvre plusieurs domaines de la réduction des déchets à la source jusqu'à la pré-collecte (contenants), à la collecte, au tri, au traitement et à la valorisation des déchets, soit :

- La collecte sélective en porte-à-porte et/ou en apport volontaire de différents matériaux suivant des modalités différentes (multimatériaux, verre, déchets verts, textiles...).
- L'exploitation des 6 déchetteries.
- L'exploitation de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (2 filières: incinération, tri).
- L'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers.
- Le traitement des déchets des services techniques des communes.

- La gestion des contenants de collecte (bacs, sacs, colonnes d'apport volontaire).
- La collecte des déchets ménagers résiduels (DMr) en porte-à-porte ou points enterrés de proximité.



L'ensemble de ces prestations de service est assuré soit en propre par les agents de la Métropole, soit par l'intermédiaire de prestataires privés via des marchés publics. La Gestion des Déchets est donc au cœur de multiples compétences alliant environnement, emplois, insertion et développement économique.

Ses objectifs principaux sont :

- Assurer les collectes et valoriser les déchets ménagers et assimilés du territoire.
- Veiller aux enjeux environnementaux et réglementaires, en développant de nouvelles filières de valorisation, en préservant les ressources.

Les logiques de la Direction Gestion des Déchets sont les suivantes :

- La réduction des volumes en priorité.
- L'optimisation permanente des services (collectes, déchetteries, valorisation).

Chiffres clés

La compétence gestion des déchets, c'est la prévention, la gestion des contenants, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement.

158 600

tonnes annuelles



2.2. Des réflexions menées en lien avec la Région

La Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a transféré la compétence de planification des déchets auparavant gérée par le Département à la Région. Ainsi, le plan régional intègre :

- Un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
- Un Plan Régional d'Action concernant l'Economie Circulaire (PRAEC).
- L'organisation de la collecte lors de situations exceptionnelles (pandémies, catastrophes naturelles par exemple).



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document de planification prescriptif qui intègre le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Schéma de Cohérence Écologique, le Plan Inter-modalités...

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document de référence qui planifie la gestion des déchets du territoire pour tous les types de déchets et tous les producteurs de déchets concernés. Il fixe des orientations et définit un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Le PRPGD pour la Région Centre-Val de Loire sera adopté en 2019.

Pour menant à l'adoption de ce plan, la démarche a pris en compte les éléments suivants :

- Un état des lieux des déchets du territoire.
- Une prospective sur l'évolution des quantités de déchets.
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation, la planification des moyens de transport, des installations pour gérer les déchets et les actions associées.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

2.3. Les équipements d'Orléans Métropole

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

 **6 déchetteries** réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques (végétaux, déchets dangereux, gravats, cartons...).

 **3 végé'tri** mises à disposition des usagers début 2018, dédiées uniquement au traitement des végétaux.

 **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) selon la matière avant leur recyclage.

 **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.

 **Base d'exploitation nord** - rue Marcel Lerouge
Base d'exploitation sud - Direction Gestion des Déchets rue Hatton



Perspectives 2019

Des études pour la réalisation de 2 végé'tri complémentaires
Un projet de déchetterie nouvelle génération orientée vers le réemploi des objets

2.4 Les équipes de la Direction Gestion des Déchets

EFFECTIF

En 2018, la Direction comptait 151 agents permanents dont :

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb agents	164	155	150	157	151

FORMATION

Pour l'année 2018, les principaux axes de formation ont porté sur :

- L'hygiène et la sécurité (SST, sensibilisation électrique, risques chimiques, AIPR...), avec 72 agents formés
- Les outils bureautiques et le management, avec 26 agents formés

Parmi les agents permanents, les catégories sont diversement représentées avec 139 agents de catégorie C, 4 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie A.

Chiffres clés

Direction Gestion des Déchets



151
agents

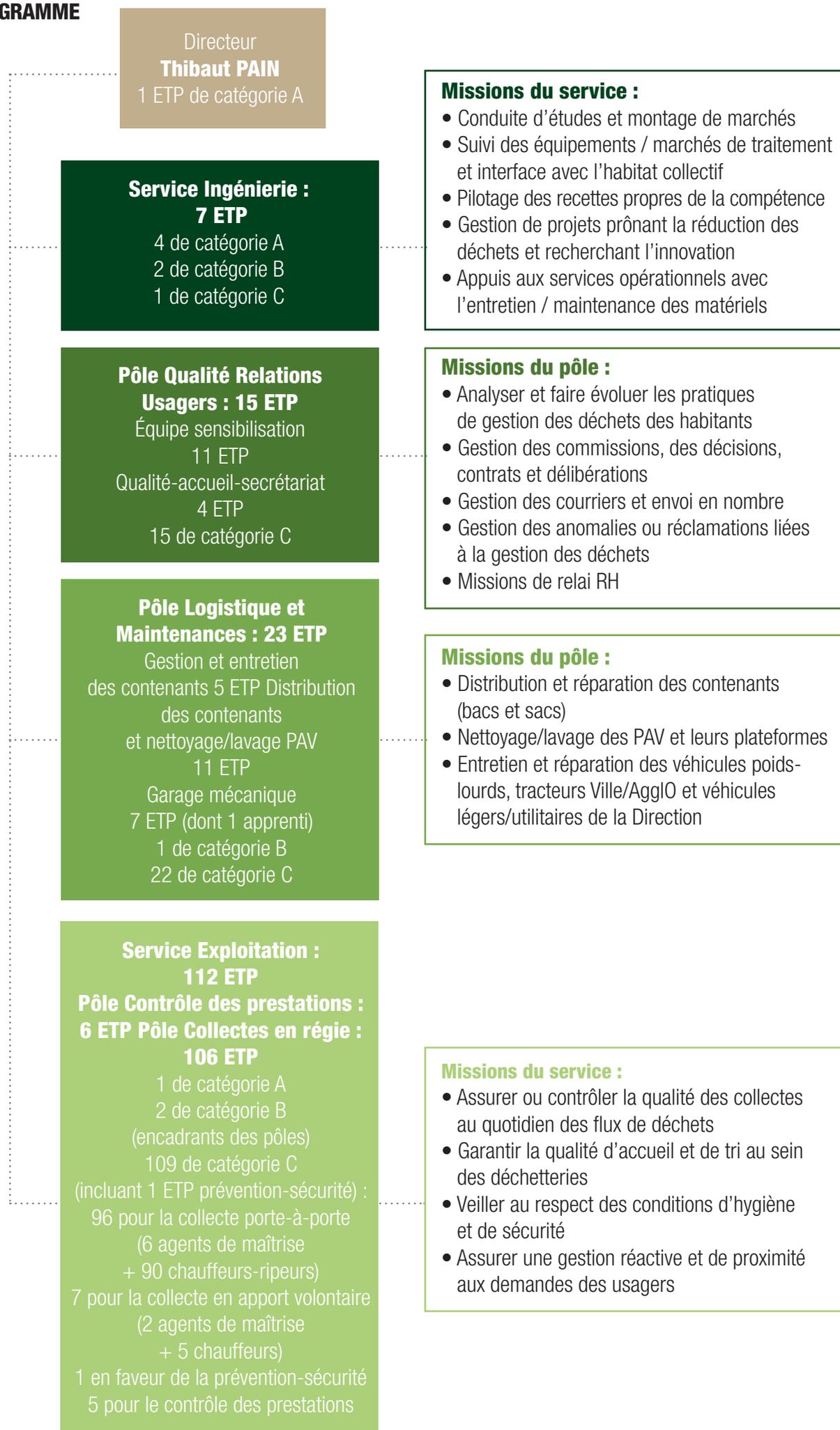


131
heures
de formation

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

A	10
B	6
C	115
Total général	131

ORGANIGRAMME





2

LES INDICATEURS et les événements marquants de l'année



158 652 
tonnes de déchets collectés

17 879 
tonnes de verre et de déchets
recyclables collectés

46% 
des tonnages en
valorisation matière
et organique

59 152 
tonnes déposées
en déchetteries et
72 tonnes de réemploi

I. LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS

1.1. Les flux collectés



Les déchets ménagers résiduels (DMr) : le terme “résiduels” signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions valorisables de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte mais des équipements enterrés sont également installés depuis 2008.



Les déchets recyclables (ou multimatériaux) : ils correspondent aux flacons plastiques, emballages métalliques et cartonnettes, aux journaux/revues/magazines en mélange. La collecte des déchets recyclables a été mise en place en septembre 2006 sur la commune d'Orléans et depuis octobre 2010 sur les autres communes. Avant cette date, le reste du territoire était desservi en flux corps creux/corps plats.



Le verre : il s'agit du premier matériau en tonnage collecté sélectivement, en points d'apport volontaire. Jusqu'au 23 mai 2016, six communes étaient collectées en porte-à-porte (12,7 % de la population métropolitaine), les 16 autres communes en apport volontaire. A partir de cette date, toutes les communes sont collectées en apport volontaire.



Les objets encombrants : ce sont des déchets ménagers de dimension importante – mais ne dépassant pas 1m³ - ne pouvant être collectés comme les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés). Orléans Métropole propose également, pour l'ensemble des communes, une collecte des objets encombrants en porte-à-porte, au moins une fois par an.



Les végétaux : depuis début 2014, une collecte spécifique en porte-à-porte est proposée aux personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite. Elle est effectuée 1 fois tous les 15 jours d'avril à novembre, sur les 22 communes de la métropole. En janvier 2018, 3 nouveaux équipements, appelés Végé'tri et dédiés uniquement à la dépose des végétaux, sont mis à la disposition des usagers à Ingré, Chécy et Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Sur les 6 déchetteries que compte la métropole, seules les déchetteries de Saran, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val continuent de collecter les végétaux.



Les textiles - vêtements et chaussures : La collecte se fait en apport volontaire, les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. La totalité du gisement est collectée puis triée localement par un atelier ouvert à Saint-Pryvé Saint-Mesmin et une partie du gisement est proposée à la revente au sein d'une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



Les autres flux : les gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux, etc. sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



Les déchets à valoriser : ce sont les déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et les services municipaux.

II. LES INDICATEURS

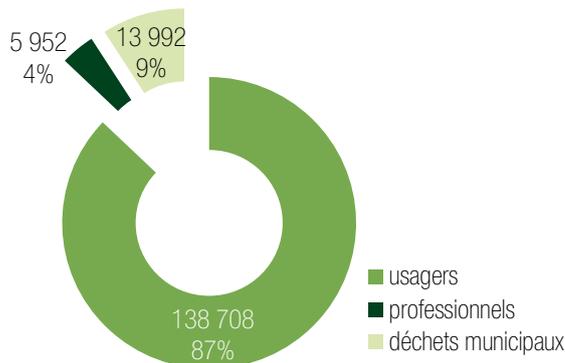
2.1 Les tonnages globaux

2.1.1 Les tonnages pris en charge

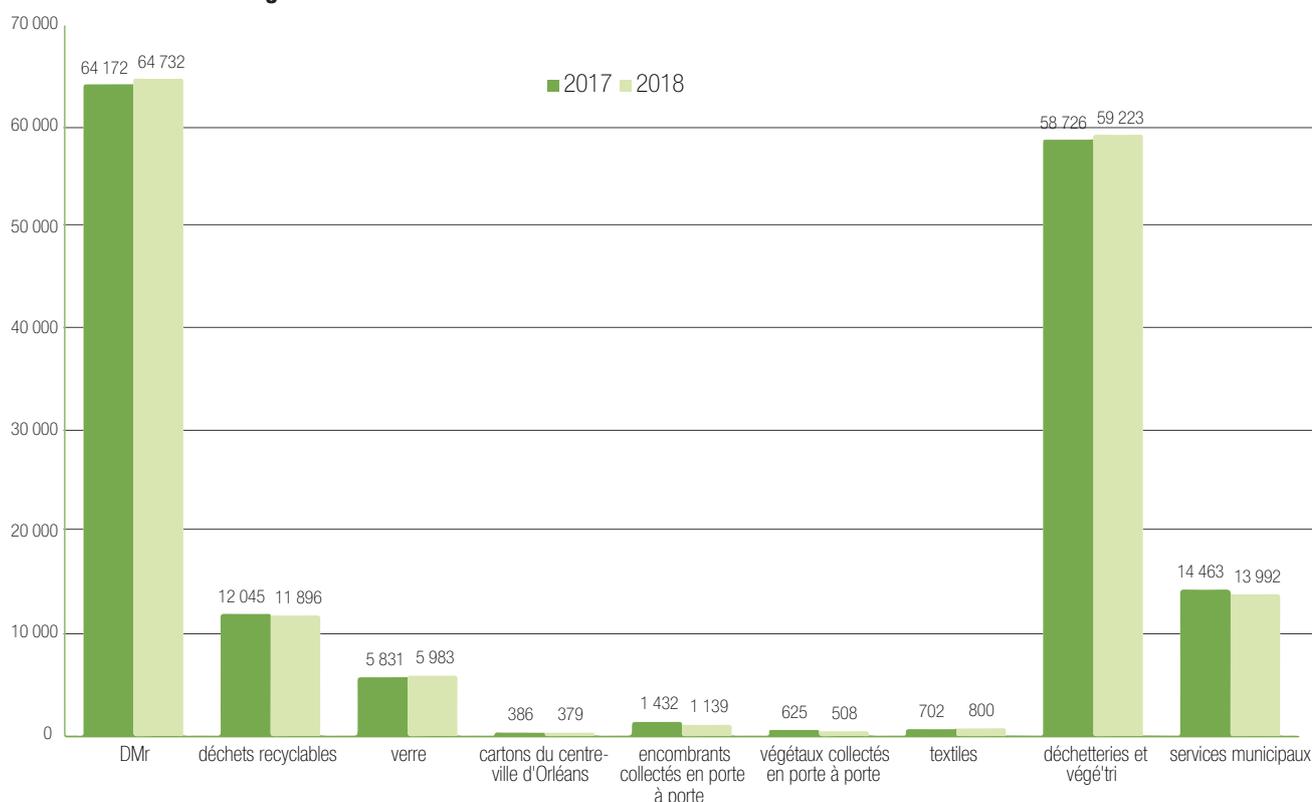
Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- les déchets générés par les usagers.
- Les déchets générés par les professionnels.
- Les déchets issus des services techniques des communes (gérés par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commandes auxquels adhèrent les communes qui le souhaitent pour certains flux).

Répartition des tonnages pris en charge par Orléans Métropole par origine



Évolution des tonnages

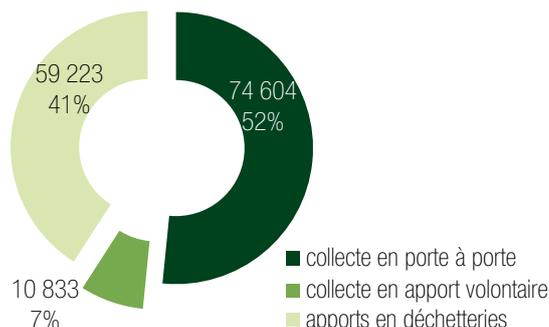


Au total, 158 652 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2017.

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse du tonnage de DMR (+0,9 %) et des apports en déchetteries/Végé'tri (+0,8 %). Hors déchets municipaux, les tonnages sont globalement en augmentation (+0,5 %). Les déchets municipaux ont quant à eux diminué de 3,3 %.

Les tonnages pris en charge en fonction du mode de collecte pour les usagers et professionnels (hors déchets issus des services techniques des communes) :

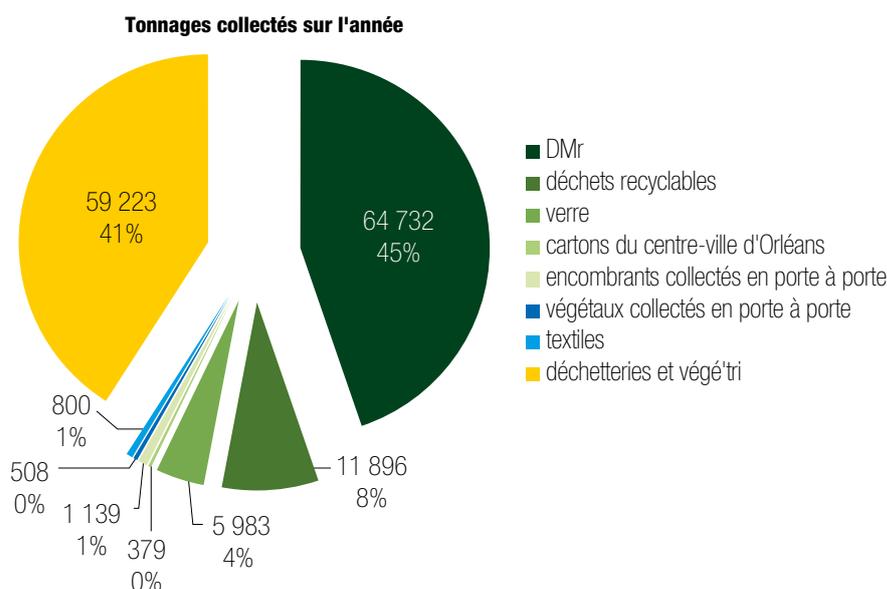
Répartition des tonnages d'Orléans Métropole par mode de prise en charge (hors services techniques municipaux)



Un tonnage total de 144 660 tonnes pris en charge par Orléans Métropole pour les usagers et professionnels.

2.2. Les tonnages des usagers et professionnels, hors services municipaux

2.2.1 Comparaison des tonnages 2018 / 2017



L'évolution de la population entre 2018 et 2017 est de 0,3 % avec 282 828 habitants en 2018 et 281 899 en 2017.

	TONNAGES		EVOLUTION 2018/2017		KG/HAB/AN		EVOLUTION 2018/2017	
	2017	2018	en %	en tonnes	2017	2018	en %	en tonnes
DMr	64 172	64 732	0,9%	560	227,6	228,9	0,5%	1,2
déchets recyclables	12 045	11 896	-1,2%	-149	42,7	42,1	-1,6%	-0,7
verre	5 831	5 983	2,6%	152	20,7	21,2	2,3%	0,5
cartons du centre-ville d'Orléans	386	379	-1,8%	-7	1,4	1,3	-2,1%	0,0
encombrants collectés en porte à porte	1 432	1 139	-20,5%	-293	5,1	4,0	-20,7%	-1,1
végétaux collectés en porte à porte	625	508	-18,7%	-117	2,2	1,8	-19,0%	-0,4
textiles	702	800	14,0%	98	2,5	2,8	13,6%	0,3
déchetteries et végé'tri	58 726	59 223	0,8%	497	208,3	209,4	0,5%	1,1
services municipaux	14 463	13 992	-3,3%	-471				
TOTAL	158 382	158 652	0,2%	270	561,8	560,9	-0,2%	-0,9
total hors déchets municipaux	143 919	144 660			510,5	511,5		

Le tonnage est en légère augmentation (+0,2 %) et légèrement en baisse ramené à l'habitant (-0,2 %), la population totale du territoire étant en augmentation de 0,3 %.

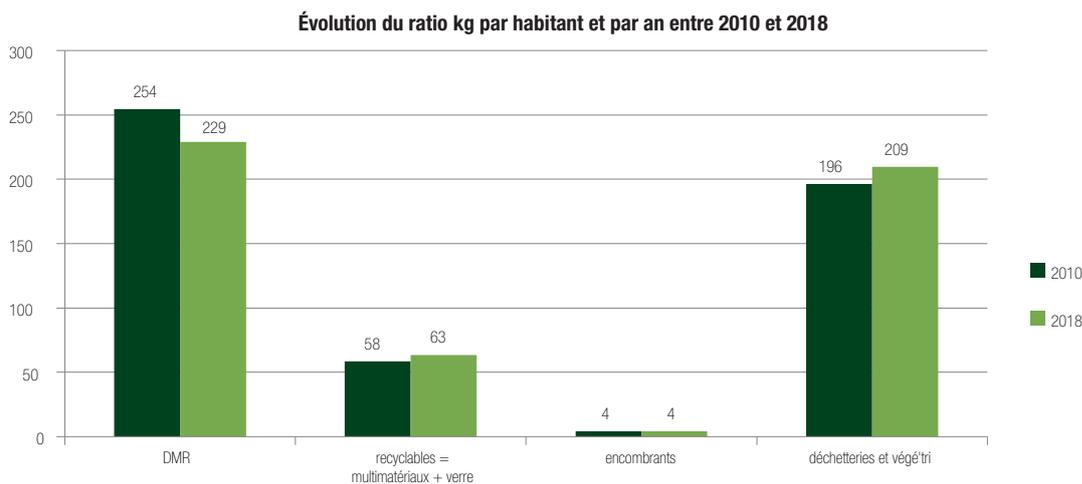
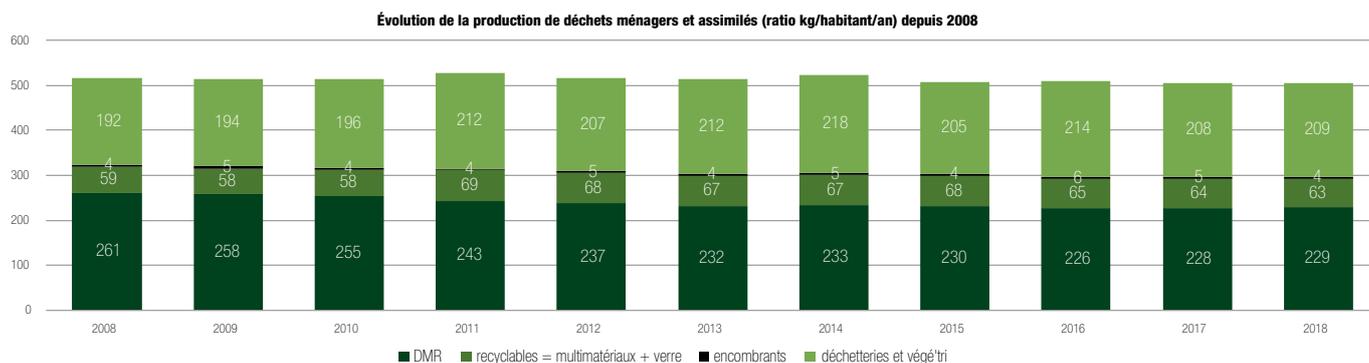
Le tonnage de déchets ménagers résiduels (DMr) est en légère hausse (+0,9 %) tandis que les tonnages des déchets recyclables est en légère baisse (-1,2 %). Le tonnage du verre est en augmentation (+2,6 %).

Le tonnage issu des déchetteries est en hausse (+0,8 %) après avoir connu une baisse en 2017 (-1,7 % par rapport à l'année 2016).

La collecte des encombrants en porte à porte connaît une diminution du gisement collecté, avec -20 % par rapport aux tonnages 2017 qui étaient très élevés.

Pour les flux cartons et végétaux, les tonnages sont en légère et forte diminution. Pour le flux des textiles, le tonnage a augmenté de 14 %.

2.2.2. L'historique des tonnages

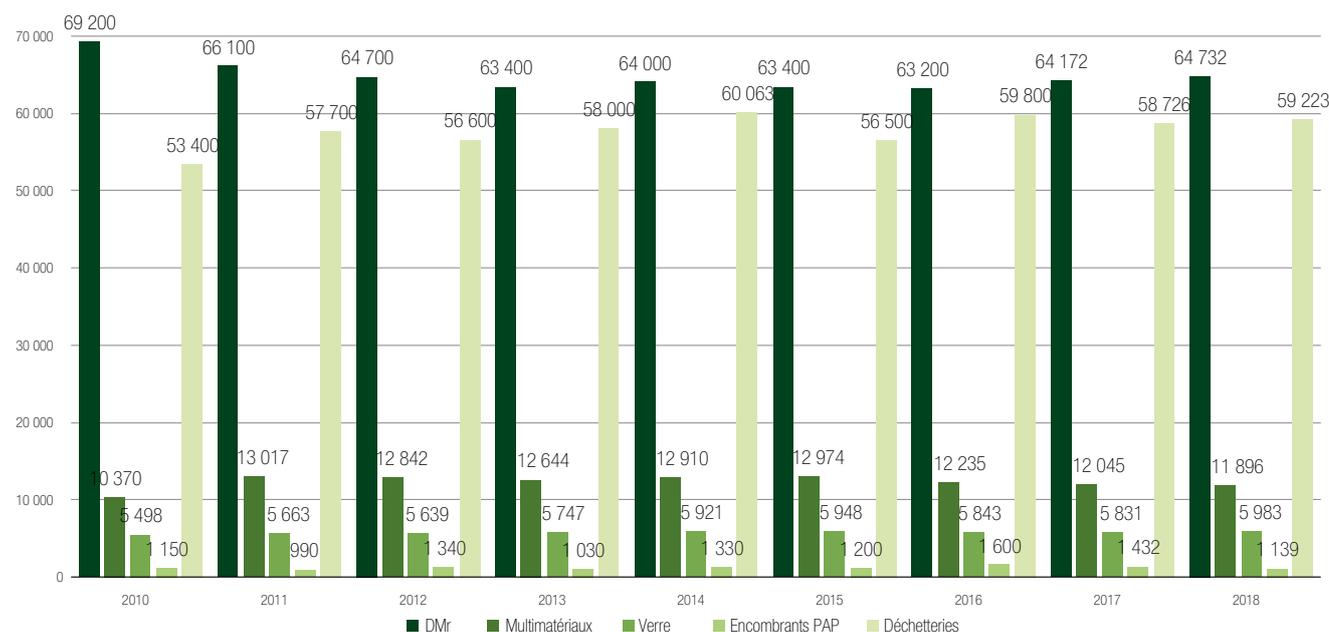


Le tonnage total de DMR, verre et déchets recyclables est de 292 kg/habitant en 2018, stable par rapport à 2017.

Le tonnage total des objets encombrants collectés en porte-à-porte et des déchetteries est de 213 kg/habitant en 2018, stable par rapport à 2017.

Au total, le tonnage 2018 est en baisse de 1,5 % par rapport à celui de 2010.

2.2.3. Évolution des tonnages depuis 2010



L'historique fait ressortir une **tendance globale à la baisse régulière des Déchets Ménagers Résiduels** et à la **hausse des apports en déchetteries**, la collecte sélective ayant su progresser (en lien avec les réorganisations de 2010 et 2016).

III. LA PERFORMANCE

3.1 Le tri sélectif

La performance de tri sélectif (ou des déchets recyclables) s'établit à 63,2 kg/an/hab en 2018 (-0,3 % par rapport à 2017).

En 2018, le ratio moyen global de déchets produits par habitant, hors encombrants et déchets des déchetteries, est stable par rapport à l'année passée et représente 292,1 kg/an.

Ce ratio a baissé chaque année depuis 2008, avec une diminution de 6,5 % entre 2008 (319,5 kg/an) et 2013 (298,9 kg/an).

Le taux de diversion moyen reste toujours stable, à 21,6 % : le taux de diversion correspondant au rapport entre les tonnages triés (déchets recyclables et verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

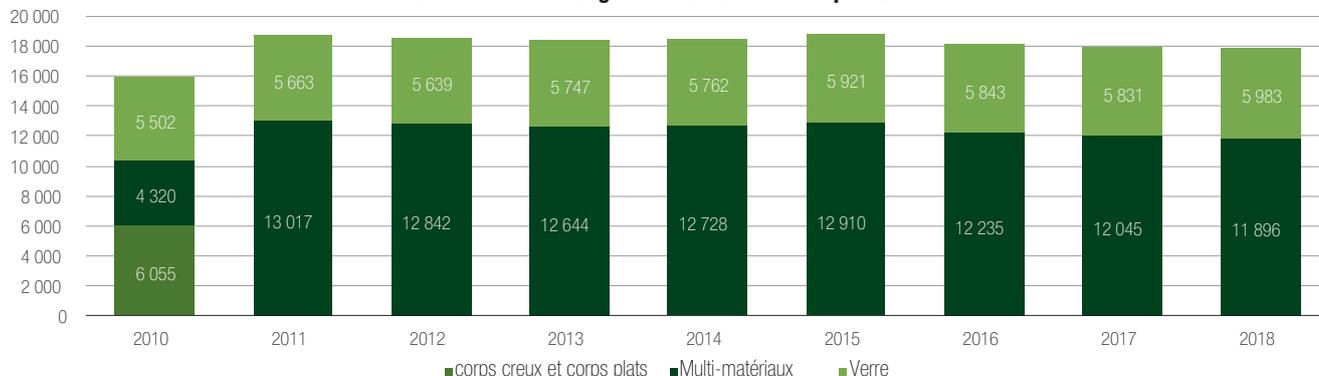
Le flux des déchets recyclables connaît une légère baisse de tonnage (-1,2 %) tandis que les tonnages de DMR et de verre ont augmenté (+0,9 % et +2,6 %).

	2 016				Déchets recyclables	2 016			verre	2 016		
	DMR	Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt
Tonnage collecté en porte à porte		60 318	266 564	226,3		11 410	266 564	43		335	0	0
Tonnages collecté en apport volontaire	172 colonnes	2 930	12 985	225,6	255 colonnes	825	12 985	64	593 colonnes	5 508	279 549	20
Tonnages Total		63 248	279 549	226,3		12 235	279 549	44		5 843	279 549	21
	2 017				Déchets recyclables	2 017			verre	2 017		
	DMR	Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt
Tonnage collecté en porte à porte		61 048	268 307	228		11 211	268 307	42				
Tonnages collecté en apport volontaire	182 colonnes	3 123	13 592	230	260 colonnes	834	13 592	61	599 colonnes	5 831	281 899	21
Tonnages Total		64 172	281 899	228		12 045	281 899	43		5 831	281 899	21
	2 018				Déchets recyclables	2 018			verre	2 018		
	DMR	Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt		Tonnages	population	Ratio kg/hbt
Tonnage collecté en porte à porte		61 486	268 687	229		11 092	268 687	41				
Tonnages collecté en apport volontaire	181 colonnes	3 246	14 141	230	253 colonnes	804	14 141	57	590 colonnes	5 983	282 828	21
Tonnages Total		64 732	282 828	229		11 896	282 828	42		5 983	282 828	21
évolution 2018/2017		0,9%		0,5%		-1,2%		-1,6%		2,6%		2,3%

Les modifications d'organisation des collectes (passage par quinzaine) ont pu influencer ces résultats à la baisse en dépit de la communication explicative associée et des dotations en bac de plus grande capacité proposées.

Pour le verre, le ratio moyen de 21 kg/habitant reste stable sur toute l'année. Il est intéressant de constater que la conversion en apport volontaire n'a pas impacté de façon marquée les tonnages ; la sensibilisation menée a participé de ce résultat.

Évolution des tonnages de multimatériaux depuis 2010



L'évolution globale des flux montre une progression de 18 % entre 2010 et 2011, avec la précédente réorganisation des collectes. Depuis 2011, les tonnages restaient stables.

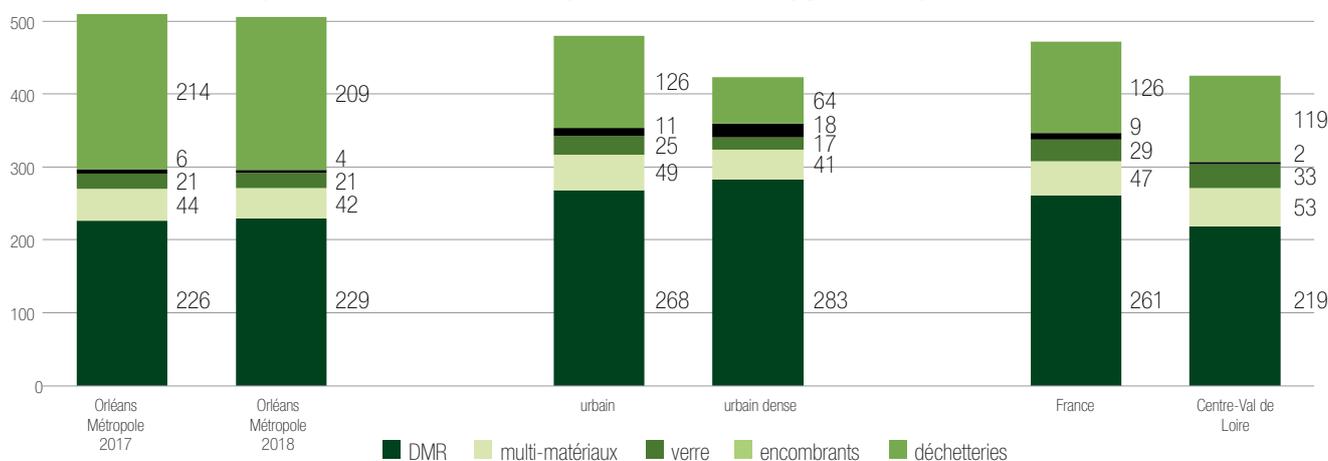
Avec la réorganisation de 2016, les tonnages de 18 078 tonnes étaient en légère diminution (-4 % par rapport à 2015, 18 831 tonnes). Pour l'année 2017, 17 876 tonnes de déchets triés ont été collectées, soit une baisse de 1% par rapport à 2016. **Sur l'année 2018, les tonnages sont stables avec 17 879 tonnes.**

Chiffres clés

17 879
tonnes de déchets recyclables et de verre collectées sur l'année 2018.

3.2 Comparaison aux ratios nationaux et d'autres Collectivités

Comparaison des ratios d'Orléans Métropole aux ratios nationaux (kg/habitant/an)



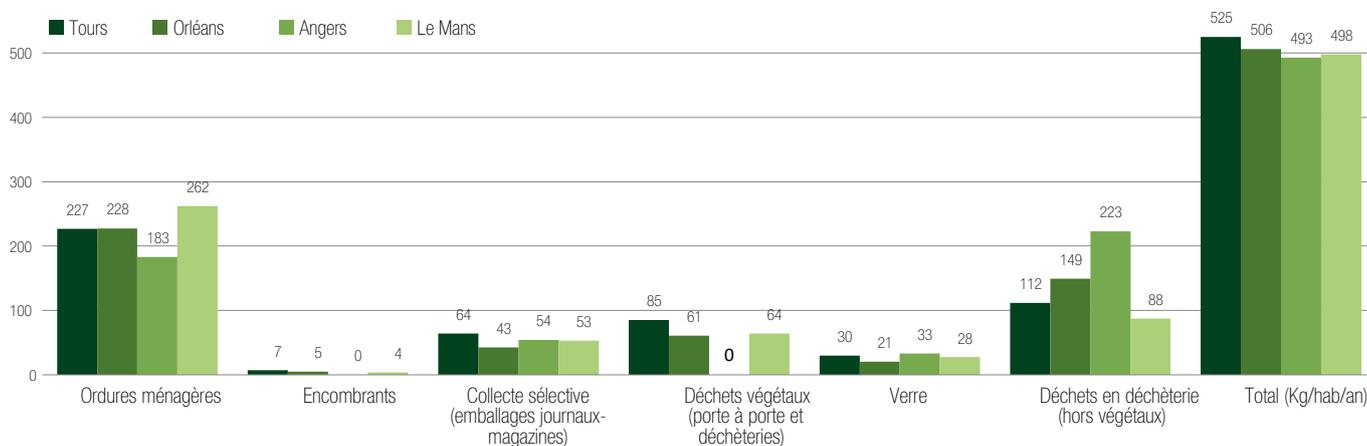
Comparaison aux ratios nationaux issus de la base de données SINOE (année 2015).

“ Des tonnages très élevés en déchetteries sur le territoire
Des efforts à poursuivre sur la collecte des déchets recyclables et du verre ”

Les échanges inter-services avec d'autres collectivités permettent de comparer les tonnages compilés avec la prudence adéquate :

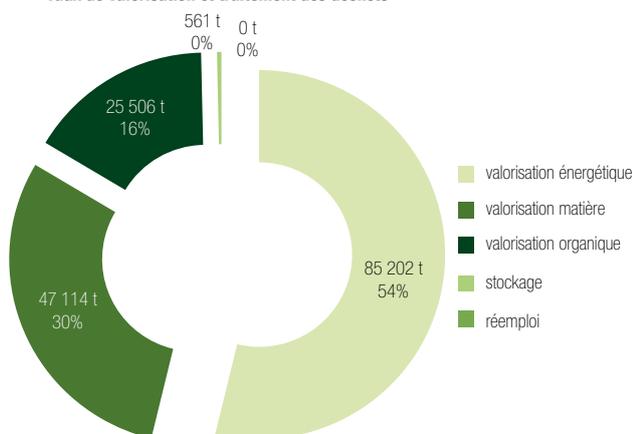
	Orléans Métropole	Tours Métropole
Collecte en porte à porte	52 %	60 %
Collecte en apport volontaire	7 %	12 %
Apports en déchetteries	41 %	28 %

Comparaison des ratios kg/hab/an sur l'année 2017



3.3 Les taux de valorisation

Taux de valorisation et traitement des déchets



Un travail d'échange avec des collectivités comparables à Orléans Métropole est mené. Cependant, les chiffres affichés sont à regarder avec une grande prudence, eu égard à l'historique propre à chaque collectivité.

La comparaison se fait habituellement sur des ratios ramenés en kg par habitant et par an pour chaque flux.

Sur la globalité des tonnages collectés par Orléans Métropole, **la valorisation énergétique prédomine avec 54 % suivie par la valorisation matière (30 %) et la valorisation organique (16 %).**

En 2018, le taux de valorisation matière et organique est de 46 %. L'objectif réglementaire est de 55 % pour 2020.



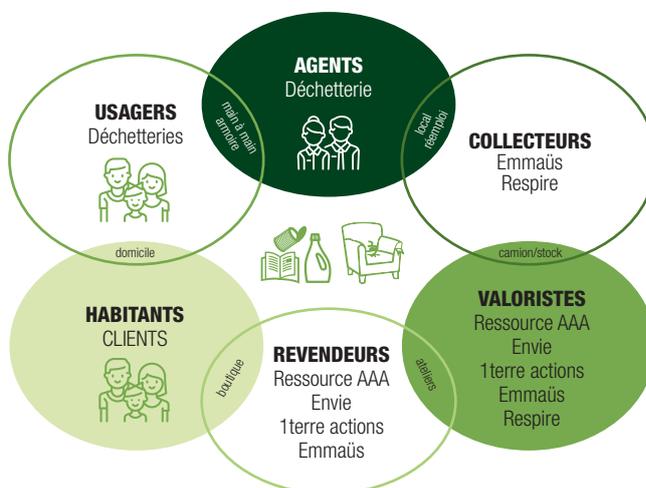
IV. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

4.1 L'expérimentation d'un service de réemploi en déchetterie

Le marché de prestation de service réservé à l'ESS est lancé fin 2017 et le service est mis en place en mars 2018 pour 11 mois sur la déchetterie de Saran. Titulaire du marché : un groupement solidaire de 6 structures de l'ESS (Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1 Terre Actions, Régie de quartier Respire, Régie de quartier Aabraysie Développement).

4.1.1 Fonctionnement

- Incitation au don des objets en bon état (fort potentiel de réemploi) dans les catégories suivantes : Electroménager (cuisson, froid, lavage) / Petits appareils électriques / Ecrans / Petits meubles / Vaisselle, bibelots, objets décoratifs / Jeux, jouets / Livres / Accessoires de puériculture / Vélos,
- Pesée systématique,
- Collecte et livraison aux structures chargées de tester, réparer, revendre les objets.



4.1.2 Résultats (mars-décembre)

93 collectes

- 47 % des objets pris en charge sont réemployés (don ou revente en boutique),
- 48 % des objets pris en charge sont finalement envoyés vers le recyclage car ils présentent des défaillances,
- 5 % des objets pris en charge ne sont ni réemployables, ni recyclables, ils sont détruits.

Chiffres clés



4.2 La révision du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

4.2.1 Contexte réglementaire

- Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (LPDMA) est obligatoire pour les collectivités ayant en charge la collecte des déchets ménagers.
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a renforcé le rôle de la prévention et fixé un objectif national : -10 % de déchets ménagers assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

Ce plan doit être compatible avec les documents de rang supérieur, notamment le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) engagé par la région Centre-Val de Loire.

Par délibération, la Métropole a lancé en février 2018 le travail de révision de son Programme local de prévention des déchets (PLPD) pour le transformer en PLPDMA. Le 1^{er} acte de ce travail a consisté à créer une commission d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA ouverte sur les institutions et la société civile.

4.2.2 Composition de la CCES

3 collègues : élus/institutions/acteurs déjà très impliqués ou experts et **28 membres élus**

4.2.3 Bilan de l'année

4 rencontres ont eu lieu au cours de l'année pour enrichir le diagnostic de territoire initial. Les travaux seront poursuivis sur 2019 pour aboutir à la définition d'un nouveau plan d'actions.

4.3 Le démarrage du projet de “déchetterie nouvelle génération”

Réflexion sur un projet de “déchetterie nouvelle génération” à moyen terme à proximité de la Végé'tri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin :

- Un nouveau parcours de tri proposé aux usagers : la benne “tout venant” arrivant à la fin du parcours, à l'issue des étapes de tri.
- Des infrastructures significatives destinées au réemploi.
- La prise en compte des attentes des usagers.
- La filière du réemploi devra être pleinement développée sur ce site. Les tests réalisés à l'heure actuelle sur les déchetteries existantes viendront entre autres étayer la conception des équipements dédiés au réemploi.
- Des usagers doivent être associés à la conception du projet.

La réflexion menée sur un projet de “déchetterie nouvelle génération” porte sur les axes réemploi, prévention, vidage sans quais, en lien avec le changement du geste de l'utilisateur... L'objectif principal est de prioriser le réemploi dans le parcours de l'utilisateur sur la déchetterie, avec le dépôt de déchets dans la benne tout-venant (ou encombrants) en ultime recours.

L'utilisateur est ainsi au cœur du service et les moyens et supports de communication sont déployés pour l'accompagner tout le long de son cheminement sur la déchetterie.

Le cluster orléanais Nekoé accompagne la Direction Gestion Déchets dans cette démarche, en ayant une réflexion centrée sur les usages : changer de regard, donner du sens... Une réflexion d'ensemble sur un nouveau modèle de déchetteries (réemploi / ressourcerie, vidage sans quais...) sur Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Budget envisagé de 1 200 k€ pour une première tranche de travaux (+ 1 300 k€ envisagés à terme pour les équipements liés au réemploi) sur un terrain de 18 000 m² joutant la Végé'tri, avenue du Traité de Rome à Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Les élus ont validé en 2018 les orientations suivantes :

- Le parcours proposé aux usagers sur cet équipement devra être cohérent par rapport à la hiérarchie des modes de traitement en favorisant dans l'ordre la prévention puis le réemploi avant le recyclage et au final la valorisation. Il s'inscrit dans une organisation et une finalité de parcours différentes de celles des équipements actuels.



Depuis le début de la réflexion sur ce projet engagé dès 2017, les usagers ont été mobilisés à travers l'observation in situ de leurs pratiques sur les équipements existants et une interrogation de leurs attentes. Un travail a été mené en ce sens avec le cluster Nekoé dans une démarche d'innovation par les services.

La modélisation des propositions de service possibles pour répondre à ces attentes a été ensuite réalisée en concertation à travers des ateliers de réflexion.

Perspectives 2019

Début 2019, les premières esquisses d'organisation du site seront validées ou infirmées.

Le premier semestre 2019 permettra de finaliser le projet et d'engager la consultation des entreprises en vue des travaux souhaités sur 2020.

4.4 Le bilan des Végé'tri

Fin 2017, 3 nouveaux équipements, appelés "végé'tri", sont venus compléter les 6 déchetteries mises à dispositions sur le territoire. Ces plateformes dédiées uniquement aux végétaux permettent leur dépose et leur valorisation.

Orléans Métropole a fait le choix d'une voie d'accès différenciée pour l'exploitation du site, et ce pour des raisons de sécurité.

Les objectifs de ces sites :

- Faciliter le dépôt des végétaux à même le sol sur une dalle béton avec murets (les véhicules de transfert

vers les plateformes de compostage sont remplis par un engin de chargement – à terme, un camion grue avec grappin devrait permettre le chargement).

- Gagner du temps car ce sont des équipements monoflux.
- Adapter aux vidages en camion équipé de plateau.
- Soulager les 3 déchetteries d'Orléans, Ingré et Chécy qui n'accueillent plus les végétaux depuis mars 2018. Cela permet de libérer 3 quais sur chaque déchetterie pour mettre en place de nouvelles filières ou doubler certains flux de déchets.

Il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en régime déclaration (300 m³ par jour). Les 3 sites disposent de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

“ Les végé'tri d'Ingré et de Chécy ont ouvert le 15 janvier 2018, et celle de Saint-Pryvé Saint-Mesmin le 12 février 2018.



4.5 La poursuite du développement du réseau de Végé'tri

Les retours des usagers sur les 3 Végé'tri sont très positifs. Aussi, Orléans Métropole s'oriente vers la création de 2 nouvelles Végé'tri d'ici fin 2019 pour conforter le maillage du territoire : **études sur Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val.**

Le projet de deux nouvelles Végé'tri complétant les 3 ouvertes précédemment a été initié sur 2018 :

L'une doit être ouverte avenue du Parc Floral à Saint-Cyr-en-Val et la seconde rue de la Burelle à Saint-Jean-de-Braye à proximité immédiate des déchetteries existantes.

Après consultation et définition de la maîtrise d'œuvre sur le premier semestre 2018, ces deux projets ont fait l'objet d'une consultation en novembre des entreprises à même de réaliser les travaux répartis en 7 lots techniques

différents. La réalisation des travaux sur le site de Saint-Cyr-en-Val est prévue sur le premier semestre 2019 avec une mise en service envisagée pour le début septembre.

Les négociations d'acquisition du terrain nécessaire pour la réalisation de la Végé'tri de Saint-Jean-de-Braye sont en cours et devraient dans la meilleure des hypothèses autoriser une réalisation des travaux sur le second semestre 2019.

4.6 Les résultats des caractérisations

Du 29 mai au 6 juillet 2017, une campagne de caractérisation sur les flux des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables a mobilisé les équipes internes de la Direction gestion des déchets. La caractérisation des déchets consiste à établir pour un flux de déchets sa répartition en plusieurs catégories.

OBJECTIF PRINCIPAL : Connaître finement la composition des poubelles sur la Métropole pour dresser le portrait de la poubelle-type.

OBJECTIFS ASSOCIÉS

- Observer les pratiques des habitants et étudier leur évolution dans le temps.
- Mesurer l'impact des actions, suivre des indicateurs (réorganisation, actions de prévention, actions de sensibilisation).
- Identifier des gisements de déchets sur lesquels intensifier nos actions. Identifier les nouveaux gisements sur lesquels agir (évolution réglementaire : tri des plastiques).
- Avoir des éléments de comparaison avec d'autres territoires (à minima comparatif avec les chiffres donnés à l'échelle nationale).

Les caractérisations ont été menées sur 5 semaines :

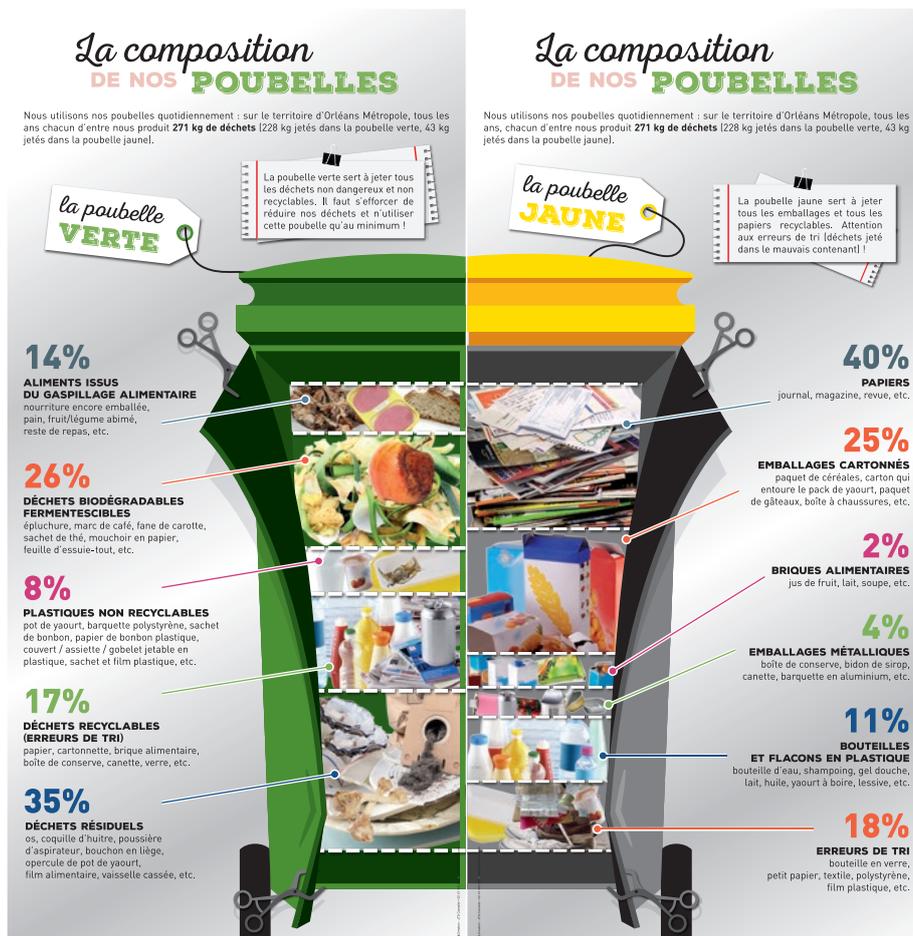
- **42 échantillons** sur des quartiers aux profils variés.
- Quantités totales caractérisées : **3,5 tonnes** 1,5 tonne de déchets recyclables et 1,9 tonne de déchets ménagers résiduels.

Chiffres clés

- **37% de fermentescibles** = déchets organiques, biodéchets : gisement compostable toujours très important, gaspillage alimentaire toujours visible.
- **18% de papiers-cartonnets** : les emballages et les papiers (publicité et bureau) appellent des approches spécifiques.
- **12% de plastiques** : fort enjeu de l'extension des consignes de tri => 46% des plastiques actuellement présents.



COMPOSITION DE LA POUBELLE DMR ET COLLECTE SÉLECTIVE



4.7 La sécurisation des collectes

L'ACCIDENT MORTEL

L'année 2017 a été marquée par un accident mortel impliquant un agent de la Direction gestion des déchets sur une tournée de collecte. Cet accident a eu lieu le 7 juillet 2017 sur la commune d'Orléans.

L'accident, survenu dans le cadre d'une marche arrière (non prévue sur cet axe et non nécessaire a priori dans les circonstances du jour), a déclenché une enquête judiciaire toujours en cours en avril 2019.

La mobilisation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) du centre de gestion du Loiret amène à l'ouverture d'une enquête interne et à un plan d'actions.

4.8 L'épisode caniculaire

Face aux fortes chaleurs subies durant l'été 2018, en particulier sur la 1^{ère} quinzaine du mois d'août, un ajustement organisationnel des collectes a été mise en place pour améliorer les conditions de travail des équipes de collecte exerçant leur activité entre 13 et 20h.

Ainsi, les départs des équipages ont été différés à 19h afin que les hommes comme le matériel souffrent moins des conditions de chaleur. Ce dispositif a naturellement été bien accepté par les usagers.

LE PLAN D' ACTIONS

Sur le territoire métropolitain, un accompagnement des communes est nécessaire sur les sites à risque.

- Des crédits dédiés en investissement pour répondre à certains aménagements.
- Une mise en cohérence avec la compétence Espaces Publics (pôles territoriaux).
- Une information systématique des changements engagés vers les communes pour faire face aux questions potentielles des riverains.

Sur les 797 points noirs recensés au cours de la démarche, 56 situations restent à traiter en janvier 2019. Une suppression progressive, travaillée avec chaque commune, a principalement reposé sur des informations à destination des usagers, services communaux, et pôles territoriaux afin de développer les points de présentation.

Une évaluation est en cours afin d'ajuster la procédure "fortes chaleurs" pour l'été prochain et d'anticiper notamment l'information des agents comme des usagers.

Chiffres clés

Sur les **797** marches arrière recensées, 93% sont résolues à fin 2018.

“ Une démarche globale de sécurisation des collectes ”



4.9 Le partenariat avec 7 Collectivités périphériques pour la Délégation de Service Public de l'UTOM

4.9.1 La Délégation de Service Public (DSP) et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM). L'UTOM est composée :

- **D'une unité de valorisation énergétique (UVE)**
- **D'un centre de tri des collectes sélectives**
- **D'une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)**

L'exploitation de l'UTOM est assurée par ORVADE, filiale dédiée du groupe Veolia, dans le cadre d'un marché d'exploitation, tandis que l'exploitation de l'IME est assurée par la société SETRAD, également filiale du groupe Veolia, sous la forme d'une délégation de service public de type affermage, à échéance concomitante au marché d'exploitation de l'UTOM au 31 octobre 2019.

Le terme de ces deux contrats ainsi que les évolutions réglementaires à venir dans les prochaines années constituent une opportunité pour Orléans Métropole :

Repenser la gestion du service et la moderniser : extension des consignes de tri, minoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), baisse des seuils pour les oxydes d'azote, développement de la valorisation thermique...

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte et ses décrets d'application amènent les collectivités à une nécessaire évolution vers l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022. Pour cela, le centre de tri devra être modernisé pour disposer d'un process de tri adapté à l'extension des consignes de tri.

Il s'agit d'une réflexion menée à l'échelle régionale, avec le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets, par l'éco-organisme nouvellement agréé Citeo et par l'ADEME.

La DSP a été lancée à l'été 2018 pour la phase "candidatures" et fin 2018 pour la phase "offres".

4.9.2 Le partenariat entre 7 Collectivités

En parallèle de ces réflexions, un partenariat a été construit avec 7 collectivités périphériques pour lancer la consultation courant 2018 en groupement.

Des réflexions ont été menées à l'échelle territoriale fin 2017 : un groupe de travail animé par Orléans Métropole a été constitué, des réunions ont eu lieu avec les EPCI/ syndicats périphériques avec partage des réflexions engagées par Orléans Métropole pour le renouvellement de ses contrats d'exploitation.



Il en est ressorti un intérêt commun de se grouper pour viser des performances techniques et financières améliorées et conformes aux échéances réglementaires.

Le groupement est constitué des partenaires suivants :

- Orléans Métropole
- Terres du Val de Loire
- SMIEEOM Val de Cher
- Communauté de Communes de Romorantinois et du Monestois
- S.M.I.C.T.O.M de Sologne
- SICTOM Châteauneuf-sur-Loire
- BGV Beauce Gâtinais Valorisation

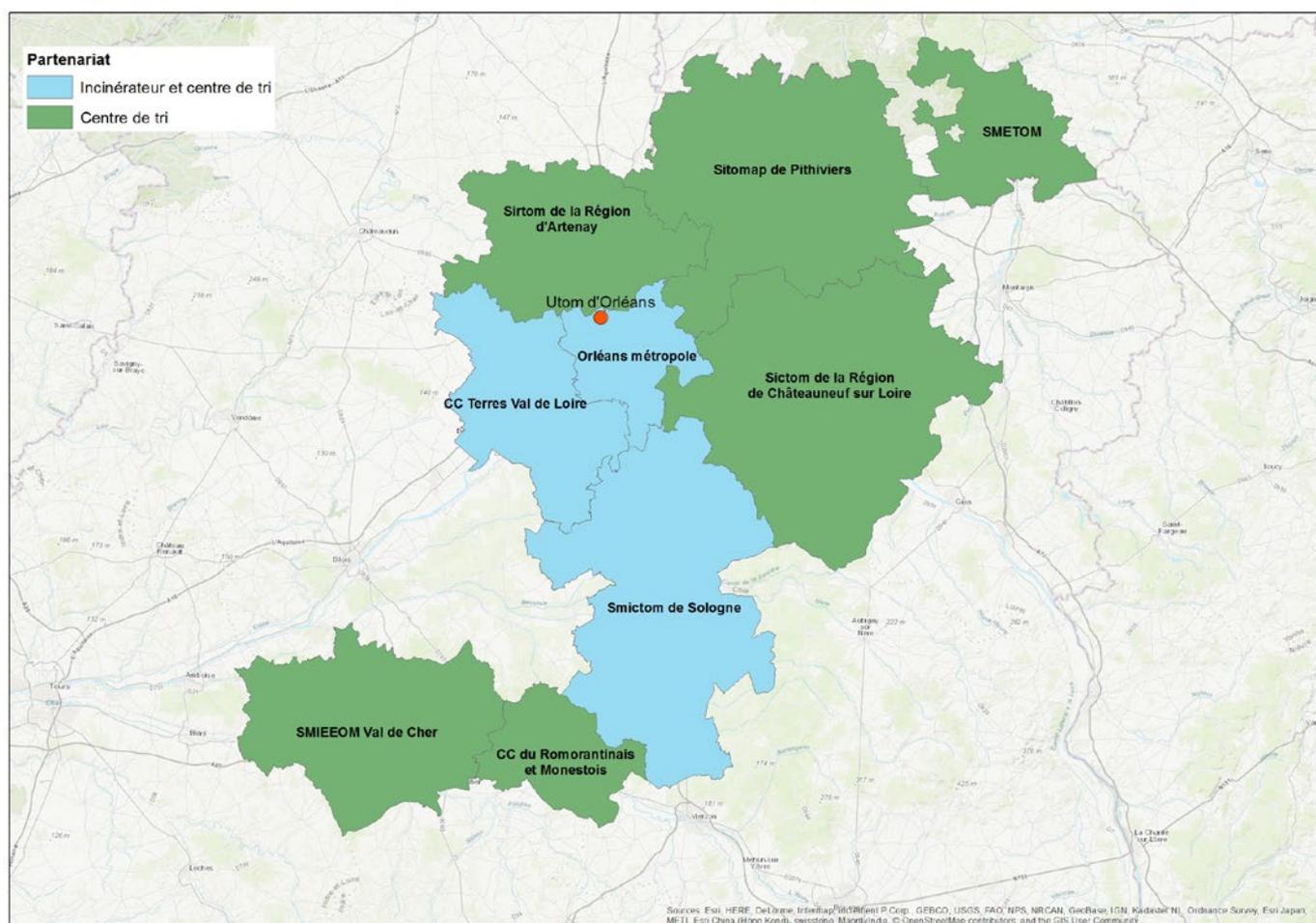
La constitution de ce groupement s'inscrit dans la logique suivante :

- La volonté partagée d'enrichir ensemble nos territoires de ce partenariat fort pour la prochaine décennie.
- Des enjeux de maîtrise des coûts avec des charges mutualisées et des prix garantis dans la durée.
- La gouvernance publique.

Soit une vision consolidée durablement dans une logique gagnant-gagnant.

Les 7 Collectivités se sont engagées par la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes pour lancer la DSP sur l'année 2018.

La cartographie des partenariats sur le tri et la valorisation énergétique :



4.9.3 Une étude territoriale menée

Une étude territoriale préalable pour le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques a été menée par le bureau d'études GIRUS sur le second semestre 2018 dans le but d'avoir des précisions dans le cadre de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques :

- la mise en service de centres "nouvelle génération", de plus grande capacité, aptes à traiter une diversité de matériaux plus large, de manière plus automatisée et à des coûts optimisés.
- le devenir des centres de tri publics et privés et les logiques de flux, de collecte, de transfert et de transport.

Ainsi, l'étude territoriale a permis de dresser l'état des lieux des collectes et des centres de tri existants et de construire des scénarii prospectifs d'évolution des collectes et du tri avec extension des consignes de tri afin de réaliser une analyse multicritères, économique, sociale et environnementale.

L'analyse a également comporté le volet "impacts pour l'emploi" (postes, évolution des métiers, insertion) et la prise en compte de la reconversion des centres de tri devant arrêter leur activité de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques (centre de tri public de BGV situé à Pithiviers), ainsi que les possibilités de collaboration et de mutualisation entre collectivités locales.

Les réflexions engagées par les collectivités s'inscrivent donc dans une logique de cohérence flux de matières, territoire, négociations et entente entre collectivités.

L'ADEME Centre-Val de Loire a apporté son soutien financier à cette étude.



3

LES ACTIONS DE PRÉVENTION *et de communication*



2 637 

personnes sensibilisées
au gaspillage alimentaire

17 404 

familles accompagnées
pour le compostage

6 192 

agents territoriaux
sensibilisés au tri textiles

1 700 

personnes sensibilisées
au réemploi

1. La frise chronologique de l'année 2018



2. Les actions de prévention

La Direction de la Gestion des déchets mène une politique importante de sensibilisation et de communication sur le territoire de la Métropole depuis plus de 10 ans.

Ces actions sont pilotées en interne avec l'aide de la Direction de la Communication. L'équipe dédiée à ces actions est composée d'une chargée de prévention, d'une chargée de communication, d'une équipe d'accueil/secrétariat et d'une équipe conseillers en gestion des déchets encadrée par un coordonnateur. Ce qui représente 15 agents pour accompagner le territoire aux changements de comportements et à l'amélioration des pratiques liées à la production de déchets.

2.1 Les objectifs nationaux

Les objectifs nationaux définis dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement consistent à :

“Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, **en réduisant de 10 %** les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant [...] en 2020 par rapport à 2010.”

Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent aux Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (végétaux et encombrants).

La comparaison sur notre territoire affiche **une baisse de 1,6 % des tonnages des DMA en 2017** par rapport à 2010. De nombreux efforts sont encore à mener et la prévention est un levier primordial pour tendre vers cet objectif.

Chiffres clés

-10%



Objectif à atteindre d'ici 2020 :
-10 % de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2010

2.2 La lutte contre le gaspillage alimentaire

- **7 animations “ma cuisine zéro-gaspi”** en structure au cours de l’année => 522 personnes sensibilisées.
- **4^{ème} édition de la semaine du goût zéro-gaspi** (octobre 2018) avec une animation spéciale “vélo-smoothie” pour promouvoir les conseils de la cuisine zéro-gaspi sur des lieux accessibles au grand public : restaurant du campus universitaire, place de Gaulle à Orléans, 3 marchés (Dunois, Ile de Corse, Olivet), 1 supermarché (Auchan à Saint-Jean-de-Braye) => 791 personnes ont été rencontrées sur cet évènement.

Chiffres clés

1 313 personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire



Animation vélo-smoothie place de Gaulle

2.3 Le compostage individuel et partagé

Compostage individuel

- **39 stands de promotion du compostage domestique** ont été tenus au cours de l’année par les conseillers en gestion des déchets dont quelques évènements de poids : 1^{ère} édition des 24h de la biodiversité au Jardin des Plantes, Journée de la Biodiversité et Opération “poules” à Saint-Jean-de-Braye, 971 personnes ont été accueillies par les conseillers grâce au stand “mon jardin zéro-gaspi”.
- **Opération “Adopte un composteur”** : animation par les conseillers en gestion des déchets de 21 ateliers d’initiation en 1 session de printemps.
 - Des réunions attendues et toujours bien remplies (83 % de taux de remplissage) notamment grâce au dispositif d’inscription par formulaire.
 - Sur 2018, 345 nouveaux foyers ont été initiés et équipés, portant à 17 750 les familles accompagnées dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel.
 - En 2018, 68 % des familles nouvellement équipées jetaient leurs déchets de cuisine uniquement dans la poubelle, elles pourront désormais les mettre

dans leur composteur. La cible est ainsi atteinte pour détourner les déchets de cuisine.

- La part des personnes qui compostaient déjà les déchets de cuisine augmente : 28 % en 2018 contre 22 % en 2017.
- Pour la gestion des déchets de jardin, les nouvelles familles combinent souvent différentes pratiques : tas au fond du jardin, broyage/paillage, compost, brûlage, apport en déchetterie, ramassage par un tiers.

Chiffres clés

17 750 familles équipées d’un composteur.

Compostage partagé en pied d’immeuble ou en structure collective

- Installation de 19 nouveaux sites de compostage en pied d’immeuble ou en établissement (contre 12 en 2018) portant à 122 le nombre de sites actifs.
- Suivi des sites déjà équipés : 11 visites réalisées sur les sites déjà actifs. La question du suivi des sites est posée car il devient évident qu’avec l’augmentation du nombre de sites en activité, il va falloir redimensionner les moyens.
- Aucun site n’a été supprimé dans l’année suite au passage des conseillers.

Lancement du compostage de quartier sur Orléans

- 2 sites expérimentaux ont été installés en septembre sur le domaine public :
 - 1 site dans le Parc Pasteur
 - 1 site dans la rue des Chats Ferrés

Ces sites mis en place par la Direction de la Gestion des déchets sont gérés au quotidien par des collectifs d’habitants qui ont été formés au compostage. Ces collectifs sont représentés par des habitants référents, par ailleurs signataires d’une convention de partenariat avec la Métropole et la ville d’Orléans. Un bilan de cette expérimentation sera fait courant 2019 afin d’envisager le déploiement dans d’autres quartiers.



Site des Chats Ferrés (installation par les conseillers déchets)

Site du Parc Pasteur (formation des familles)

2.4 Le tri du textile

L'organisation d'un défi textile dans les écoles de la métropole a rassemblé **10 écoles** (le nombre d'écoles était limité à 10).

- 10,89 tonnes de textiles ont collectés.
- 1 089 € (1 € par tonne) partagés et reversés à 3 coopératives scolaires des écoles gagnantes.
- Temps de collecte : 10 demi-journées.



Chiffres clés

10,89

tonnes de textiles collectés

2.5 Le réemploi des objets

- **Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** (novembre 2018) sur le thème du réemploi. L'action a principalement eu lieu dans les déchetteries et chez les acteurs du réemploi partenaires de l'opération. L'objectif était de proposer des visites et des animations dans les structures afin de faire découvrir aux habitants les coulisses du réemploi. 2 animations ont été conduites dans des établissements organisant un programme de sensibilisation à destination de leur personnel.

En clôture de cette semaine événementielle une soirée a été organisée pour faciliter les échanges entre les élus locaux, les institutionnels intéressés par la question de l'économie circulaire et les professionnels du réemploi.

Chiffres clés

897

personnes ont été rencontrées dans le cadre de ce programme.

- **Le site internet www.sauve-un-objet.fr** (avec sa page Facebook) a fêté fin 2018 sa première bougie.



Le site d'annonces territorialisées, lancé en novembre 2017, participe à développer le "réflexe réemploi" et le lien social. Une 1^{ère} année encourageante, avec la nécessité de développer encore la visibilité et la notoriété du site, par des campagnes ciblées (saisons, événements, publics), de la communication régulière de la collectivité (web, journal, newsletter réduction déchet) et une communication des communes renforcée.

11/2017	11/2016
Comptes utilisateurs créés	439
Nombre total d'annonces enregistrées	1051
Nombre d'objets mis en déchetterie	26
Nombre d'objets donnés aux acteurs de la récupération	15
Vendu / donné par le site	153
Vendu par un autre moyen	272
Nombre d'annonces en ligne	546
Nombre moyen de visiteurs par mois	1700
Durée moyenne de connexion sur le site	4,13 mn
Taux de rebond	24,95%
Progression utilisateurs (par rapport aux 30 derniers jours)	409%

CATÉGORIES	
Bricolage	46
Jardin	36
Jeux / Jouets / Loisirs	182
Ameublement	449
Electroménager	85
Multimédia	93
Puériculture	71
Sport	56

2.6 L'autocollant "Stop pub"

- **Diffusion de 13 950 autocollants au cours de l'année.**
- **2 canaux de distribution :**
 - 78 % distribués par la Direction Gestion des Déchets (événementiels, kits nouveaux arrivants, accompagnement de relais : agences immobilières, bailleurs).
 - 22 % mis à disposition des communes.

La dernière mise à jour des taux d'apposition communaux a été faite en février 2018 et montre que 26 % des boîtes à lettres du territoire sont désormais équipées de stop-pub.



2.7 Les autres actions

La lettre mensuelle d'information des acteurs de la réduction des déchets compte 11 numéros en 2018.

En fin d'année, une campagne de promotion de la lettre a été lancée sur les réseaux sociaux afin d'élargir le nombre de lecteurs.

3. Les actions de communication

Depuis 2010, une **équipe dédiée à la sensibilisation** a été mise en place afin de répondre aux questions sur la réduction et la gestion des déchets des habitants d'Orléans Métropole. L'équipe est composée de **9 conseillers en gestion des déchets**.

Chaque agent est en charge d'une zone géographique et doit faire en sorte que la gestion des déchets, pour l'ensemble des acteurs (particuliers en pavillon ou en immeuble, professionnels, scolaires...) se déroule de la meilleure manière.

Les objectifs de l'équipe :

- Établir des liens avec les relais importants de leurs zones géographiques (mairie, police municipale, services techniques, écoles, associations, gardiens, bailleurs...).
- Sensibiliser les habitants chez eux et en dehors de leur domicile.
- Développer le tri dans les différentes structures (entreprises, associations, administrations...) et informer divers publics sur l'ensemble des services proposés par Orléans Métropole.
- Cibler les actions en fonction des besoins des interlocuteurs et des objectifs de performances (tri, verre, textiles, réduction des déchets, toxicité...).

3.1 La démarche écoles éco-exemplaires

Un programme de sensibilisation est destiné aux écoles qui souhaitent entrer dans une démarche d'éco-exemplarité. Il s'adresse en priorité aux écoles primaires et définit trois niveaux d'implication de l'école dont le premier "tri et recyclage" est obligatoire. Des animations sur le thème du compostage, du gaspillage alimentaire, du tri des textiles, du verre etc. viennent compléter ce programme.

Cette démarche est proposée à l'ensemble des acteurs d'une même école (personnel d'entretien, de restauration,

équipe pédagogique, élèves). En 2018, 2 nouvelles écoles ont intégré ce parcours et **13 écoles participent au programme** sur 6 communes de la Métropole.

Aussi, des animations sont réalisées dans les collèges, lycées et autres établissements dans le cadre de projets spécifiques ou événements particuliers.

Au total, 76 interventions ont été dispensées soit 53 heures d'interventions, **994 élèves et 114 adultes sensibilisés**.

3.2 Une nouvelle scénographie à l'UTOM

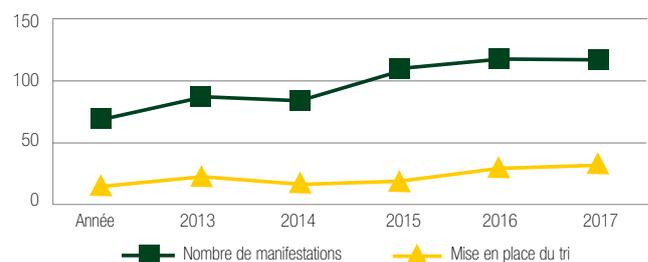
- Aménagement de 2 espaces ludiques pour faire découvrir le parcours de nos déchets.
- Réalisation d'un film.
- Mise en place de 4 ateliers thématiques.
- Habillages sur le parcours de la visite.
- Création d'un scénario de visite pour le jeune public accompagné d'un carnet d'enquête.

Les visites ont repris en novembre 2018, **95 personnes ont participé à 8 visites** en 2 mois.

3.3 L'accompagnement lors des événements

Orléans Métropole propose des dispositifs aux organisateurs d'événements afin de les accompagner vers des manifestations plus éco-responsables. Nous pouvons ainsi mettre à disposition des contenants spécifiques (bornes pour le tri du verre, corbeilles double-flux, bornes pour le tri des textiles...).

En 2018, nous avons accompagné **33 événements** dans la mise en œuvre du tri.



Espace pédagogique sur le tri et la prévention des déchets



Espace sur le tri et le recyclage des matières

3.4 Le suivi de qualité du tri auprès des particuliers

Les échanges avec les ripeurs et les signalements récurrents d'usagers permettent de faire remonter des anomalies sur des secteurs ou des adresses précises. Afin d'améliorer la qualité du tri des usagers, 12 suivis ont été menés : il s'agit de précéder le camion de collecte et de contrôler le contenu des bacs pour y apposer un autocollant personnalisé en fonction de la qualité de tri du bac.

2 040 bacs ont ainsi été contrôlés, **1 018 usagers** sensibilisés et 771 mémo-tri de distribués.

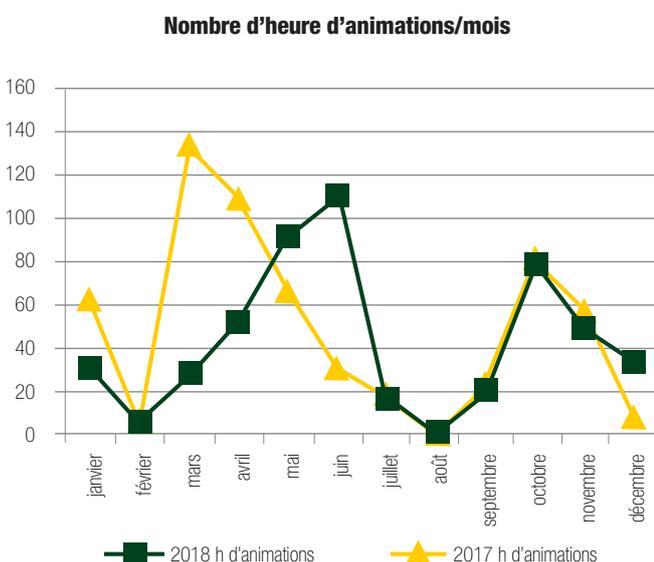
3.5 Les actions ciblées en centre-ville

Une équipe de 3 conseillers est spécialisée sur le centre-ville d'Orléans dans le but de maintenir une communication continue et accompagner les différents services spécifiques liés aux problématiques de stockage, au tourisme et au commerce.

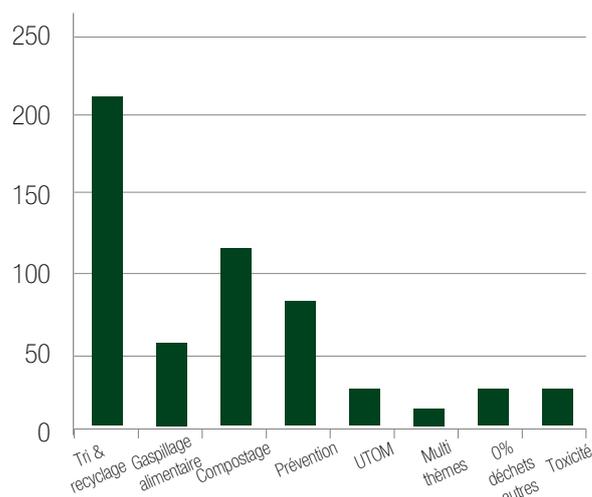
L'équipe a en charge la fourniture d'outils de pré-collecte adaptés, la sensibilisation aux bonnes pratiques, le maintien des partenariats avec les différents intervenants du centre-ville, l'amélioration des performances de tri et le respect des consignes (jours de collecte, heures de présentation des contenants, informations des nouveaux arrivants...)

3.6 La répartition des thématiques dans l'activité de l'équipe

Tout au long de l'année, l'équipe répond à des demandes d'animations sur différentes thématiques (le tri, le gaspillage alimentaire, le compostage...) et sous différentes formes (stands, formations, ateliers, entretiens...) pour s'adapter aux besoins de tous les acteurs sur le territoire métropolitain. L'activité de l'équipe varie en fonction des saisons, des événements organisés et de l'activité scolaire :



Répartition des animations par thématiques



4. La gestion de la qualité

Service de proximité par excellence, la gestion des déchets des habitants d'Orléans Métropole est au cœur de l'action de la collectivité. Pour mener à bien ses missions, la direction Gestion des déchets dispose d'un outil de traitement des demandes, anomalies et réclamations s'inscrivant dans une véritable démarche Qualité.

4.1 L'équipe accueil

En complément de l'outil de gestion de la qualité, un centre d'appels a été installé depuis 2011 pour quantifier le nombre d'appels téléphoniques entrants et adapter quotidiennement les moyens humains et matériels au volume d'activité. **Le nombre moyen d'appels entrants par jour est de 130** pouvant aller jusqu'à 461 appels lors d'événements particuliers (jours fériés, grèves, intempéries...).

L'équipe est constituée de 3 agents permanents. En règle générale, 2 postes téléphoniques sont ouverts le matin et 1 sur l'après-midi. Tout au long de l'année, les différents projets portés par la Direction Gestion des Déchets, influent sur le volume d'appels et 2 autres postes peuvent être mobilisés.



Dans une volonté de répondre à la qualité du service public, l'accueil est souvent sollicité pour prendre en charge la gestion administrative des projets. Ainsi, au-delà des demandes d'informations, anomalies et réclamations tracées dans l'outil informatique, l'équipe gère les réunions

d'information au compostage, la délivrance des cartes d'accès aux professionnels et particuliers en déchetteries, la saisie de demandes de bacs et les inscriptions des usagers à la collecte des végétaux en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite et de plus de 75 ans.

4.2 Le traitement des demandes

Les usagers peuvent se renseigner au standard centralisé, déposer leurs demandes par mail sur une messagerie électronique dédiée ou remplir l'un des formulaires en ligne disponibles sur le site internet de la collectivité : www.orleans-metropole.fr.

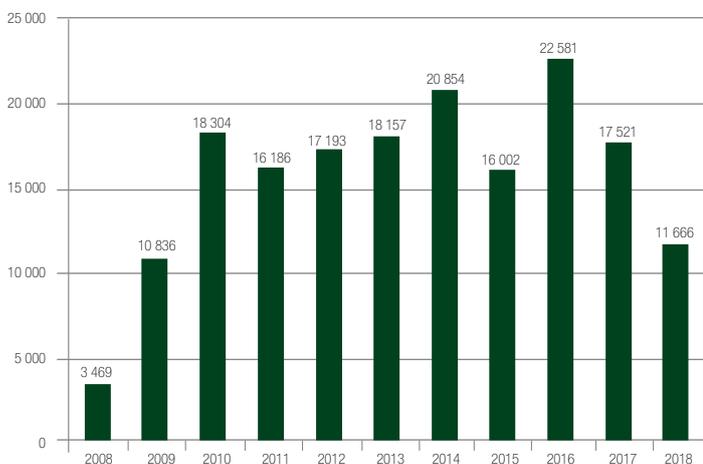
La traçabilité de ces demandes s'effectue via un support informatique SIQUAL (Système d'Information Qualité). Toutes les demandes sont enregistrées pour être traitées puis analysées. L'objectif est de répondre immédiatement à l'utilisateur (principalement les réclamations simples ou demandes d'information).

Dans le cas inverse, les questions nécessitant une instruction sont basculées informatiquement vers les interlocuteurs appropriés de la direction ; ceux-ci engagent des actions correctives également tracées dans le même outil informatique.

L'analyse de ces actions correctives doit participer à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue du service public.

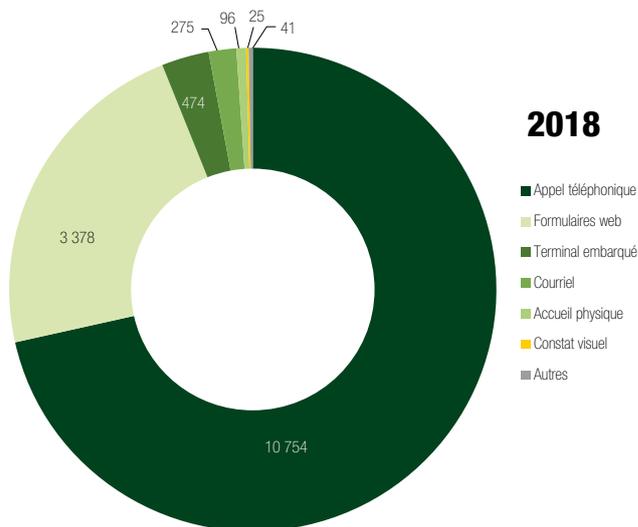
Sur l'année 2018, **11 666 demandes ont été enregistrées** dans l'outil informatique SIQUAL, soit une baisse de 33 %.

Évolution du nombre d'enregistrements depuis 2008



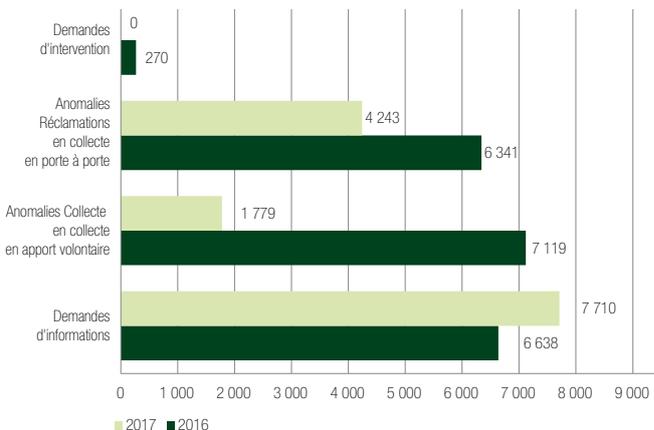
Les appels téléphoniques ont augmentés de 18 %. Les autres modes d'enregistrements sont plutôt en baisse.

Répartition des demandes par mode de communication



L'appel téléphonique reste le principal mode de communication (72 %) de l'utilisateur vers les services. Cependant, les formulaires en ligne permettent également de traiter 22 % des demandes des habitants et de porter leur demande ou réclamation 7 jours/7 et 24h/24h.

Les plus grandes typologies de demandes sont réparties en 3 thèmes :



Chiffres clés

10 754

appels téléphoniques traités



3 378

formulaires internet traités



3

agents à l'accueil





4

LA PRÉ-COLLECTE et la collecte des déchets



9 095 
bacs distribués

1 041 
colonnes de tri à disposition

188 
secteurs de collecte

177 
bornes textiles

I. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :

- **La collecte en porte-à-porte** : La majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés ou sacs transparents logotypés sur l'intra-mail orléanais pour les déchets recyclables.
- **La collecte en apport volontaire** et points (enterrés ou aériens) de proximité.

1.1 Les bacs individuels

Toutes les communes sont dotées de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables. Une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

1.1.1 Les moyens internes mobilisés

La régie dispose également d'opérateurs dont les missions sont les suivantes : distribution et réparation des bacs, distribution des sacs de ramassage des végétaux, démontage et stockage des vieux bacs, déchargement des poids lourds pour le stock de la plateforme, distribution des bacs pour les habitats collectifs et autres bâtiments.

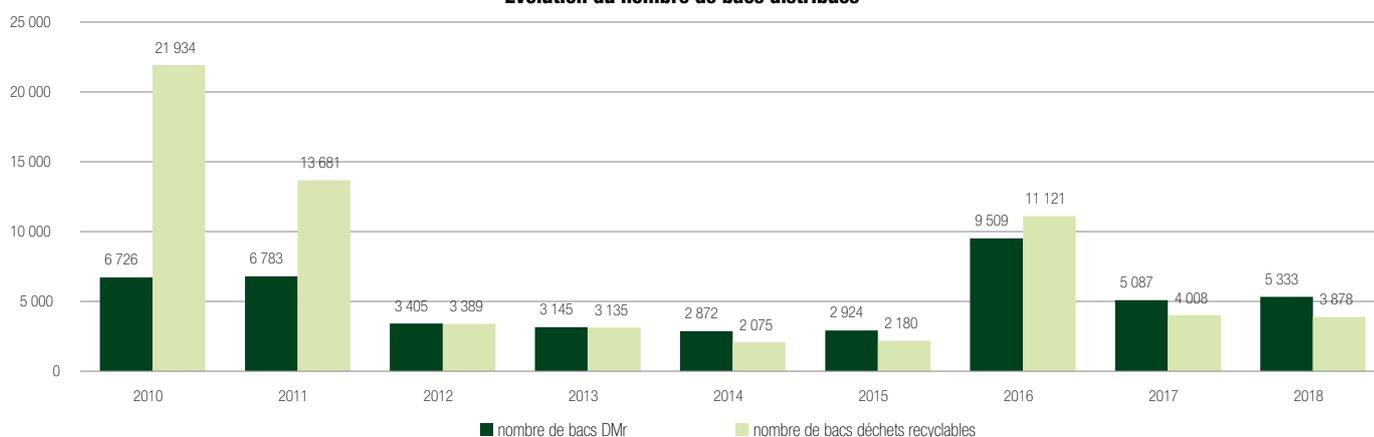
5 121 bacs ont été recyclés pour une recette de 8 965,98€. Sur l'année 2018, **82 845 sacs pour les végétaux** ont été distribués.

5 agents composent l'équipe et ont réalisé **9 300 interventions**.



1.1.2 Le parc de bacs roulants

Évolution du nombre de bacs distribués



Les grandes quantités de bacs distribuées en 2010 et 2011 correspondent à la mise en œuvre du précédent projet de réorganisation des collectes, notamment avec la mise en place du tri en porte-à-porte.

Sur l'année 2016, le nombre de bacs distribués est également très important, en lien avec l'ajustement des collectes depuis le 23 mai 2016 et la réduction des fréquences de ramassage. Dans la majorité des cas, les bacs 120 ou 140 L ont été remplacés par des bacs de 240 L.

Chiffres clés

141 486

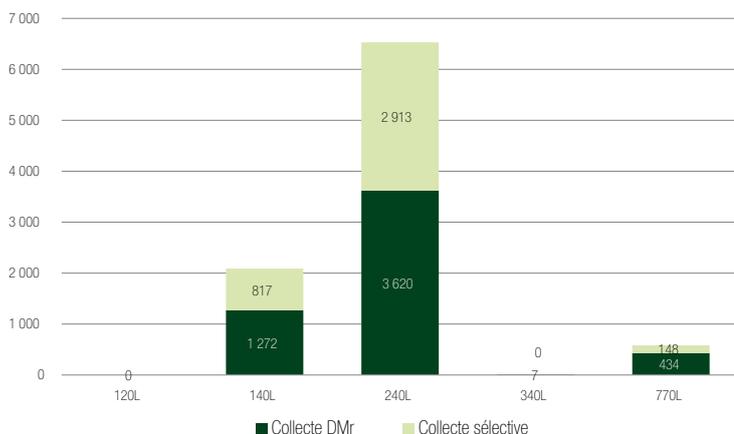
bacs sur le territoire

9 211

bacs ont été distribués



Nombre de bacs distribués en 2018



1.2 Les colonnes d'apport volontaire

1.2.1 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'apport volontaire est constitué de colonnes pour les 3 flux : déchets ménagers résiduels, déchets recyclables et verre.

1.2.1.1 Les colonnes enterrées

Les colonnes enterrées ont été implantées pour le flux des déchets ménagers résiduels dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs, systématiquement accompagnées de colonnes enterrées pour les déchets recyclables.

Dans le cadre du projet d'agglomération 2014-2020, il a été acté la poursuite du développement de ce type d'équipements en se limitant aux projets liés aux habitats collectifs en cours de réalisation.

Lorsque la collecte du tri sélectif a été mis en place en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire, le choix a été fait de maintenir certaines colonnes aériennes dédiées aux déchets recyclables pour les sites ne pouvant pas être

équipés de bacs (immeubles ne disposant pas de l'espace suffisant pour recevoir des bacs complémentaires, ...).

Nombre de colonnes enterrées installées en 2018

NIVEAU	NBRE DE COLONNES ENTERRÉES INSTALLÉES	MONTANT DES INVESTISSEMENTS	RECETTE PERÇUE
renouvellement colonnes existantes	15	119 396,34 €	0,00 €
prise en charge en globalité	9	85 566,81 €	0,00 €
Total	24	204 963,15 €	0,00 €

Chiffres clés

24

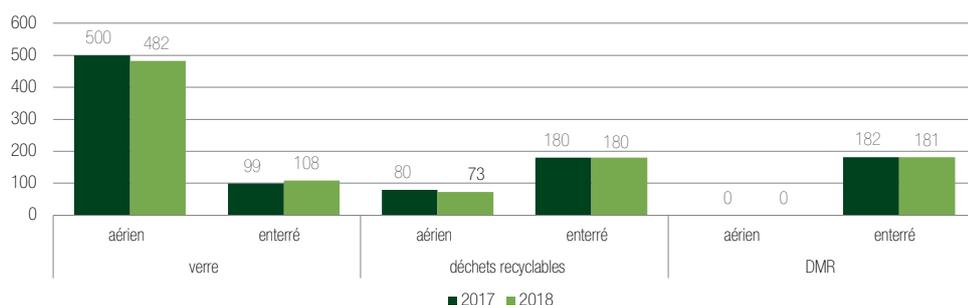
colonnes enterrées implantées en 2018



1.2.1.2 Le parc de colonnes aériennes et enterrées

Au total, sur l'ensemble du territoire, 1 024 colonnes sont à disposition des usagers afin de favoriser le geste de tri :

Nombre de colonnes en apport volontaire sur le territoire



Chiffres clés

1 024

colonnes, soit -2%
par rapport à 2017



1.2.2 Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

1.2.2.1 Lavage et nettoyage

La prestation d'entretien courant des points d'apport volontaire est assurée par la régie.

Le service consiste à vider régulièrement les corbeilles des points d'apport volontaire, à balayer les sols aux abords des points, à enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

La régie a repris la prestation de lavage des colonnes enterrées en juin 2018 qui s'effectue à raison de deux fois par an pour les déchets ménagers, le verre et les déchets recyclables.

Elle procède également au nettoyage des tambours des colonnes enterrées de déchets ménagers résiduels. Pour cela, la régie est équipée :

- D'une laveuse haute pression pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées.
- De deux laveuses haute pression pour le lavage extérieur des colonnes aériennes et enterrées.
- De six fourgons de nettoyage pour le sol (corbeilles, étiquettes, dépôts sauvages).

Six agents sont mobilisés pour le nettoyage, deux pour le lavage et nettoyage et deux laveurs de colonnes enterrées. Au total, une équipe de dix chauffeurs nettoyeurs travaillent en double poste (un chauffeur par tournée).

1.2.2.2 Focus sur les dépôts sauvages

Concernant les dépôts sauvages autour des Point d'Apport Volontaires (PAV), six tournées sont réalisées chaque jour, avec une moyenne de 227 points d'apport volontaire par jour. Une collecte est réalisée deux fois par semaine sur les points d'apport volontaire des 22 communes (centre-ville d'Orléans trois fois par semaine).

Les équipes effectuent également le nettoyage des bacs sur les points de regroupement.

Les quantités prises en charge par les services :

- Distribution des bacs : **1 533 m³ de déchets non dangereux, 110 kg de déchets dangereux.**
- Nettoyage des points d'apport volontaire : **2 485 m³ de déchets non dangereux, 274 kg de déchets dangereux.**

1.2.2.3 Le lavage intérieur des colonnes d'apport volontaire

Événements marquants de l'année 2018 : la mise en place d'une équipe dédiée au lavage des colonnes enterrées avec un équipement dédié. Cette équipe complète les interventions de lavage des colonnes aériennes et celle en charge de la "maintenance préventive et corrective" dédiée à l'ensemble du parc colonnes (aérien et enterré).



II. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 L'organisation des collectes

2.1.1 Les modes de collecte

La collecte des déchets ménagers résiduels et déchets recyclables est effectuée en porte-à-porte sur l'ensemble des communes d'Orléans Métropole. Très ponctuellement, des points de regroupement sont mis en place sur certains points de l'hyper centre-ville d'Orléans ou certaines voies et impasses, inaccessibles aux véhicules de collecte et dans l'habitat collectif, pour pallier au problème de remisage des bacs. **Certaines zones d'habitat collectif sont équipées de points de collecte enterrés.**

Pour les flux des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables, deux modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) coexistent sans toutefois se superposer sur l'ensemble du territoire.

2.1.2 La fréquence de collecte

La réorganisation des collectes mise en place mi 2016 a permis d'ajuster les fréquences au plus près des besoins des habitants en tenant compte du taux de présentation des bacs et de leurs taux de remplissage, de la typologie des habitats et de la capacité des habitats collectifs à remiser les bacs. En lien avec les évolutions démographiques, certaines tournées de collecte ont dû être redimensionnées en 2018. Ces évolutions demeurent toutefois à la marge et les équilibres "Régie /prestataire de collecte" restent globalement identiques à 2017.

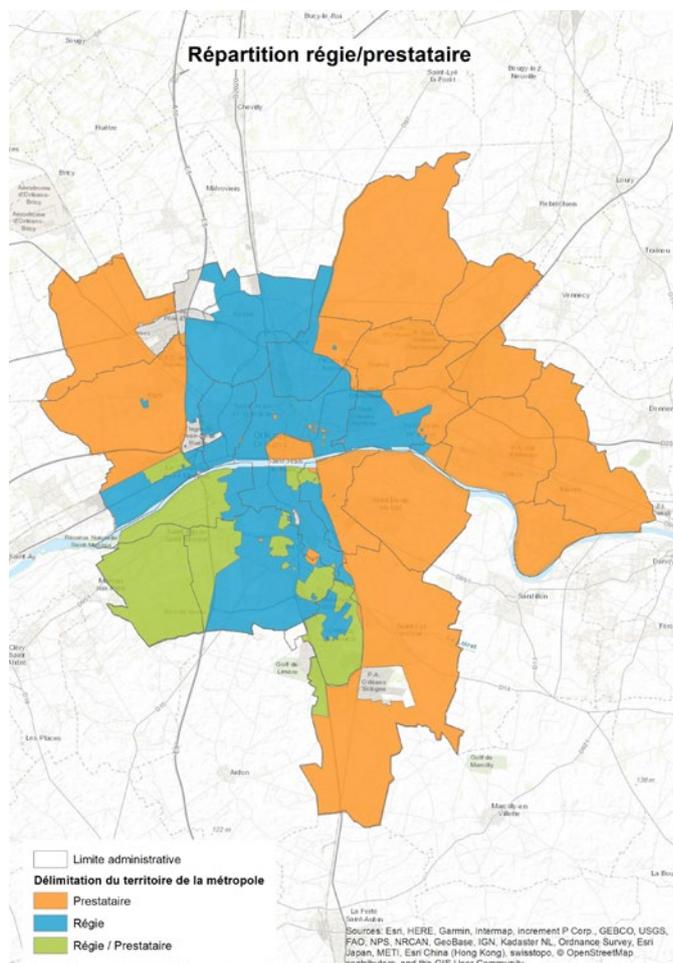
2.1.2.1 Collecte en porte-à-porte

TYPE D'HABITAT	FRÉQUENCE DE COLLECTE DMR	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
Habitat pavillonnaire	C1	172 525	61 %
Habitat verticale dense	C2	62 222	22 %
Habitat vertical dense	C3	16 970	6 %
Centre-ville	C2	11 313	4 %
Centre-ville	C5	2 828	1 %

TYPE D'HABITAT	FRÉQUENCE DE COLLECTE DE DÉCHETS RECYCLABLES	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
Habitat pavillonnaire	C0,5	172 525	61 %
Habitat verticale dense	C1	96 162	34 %

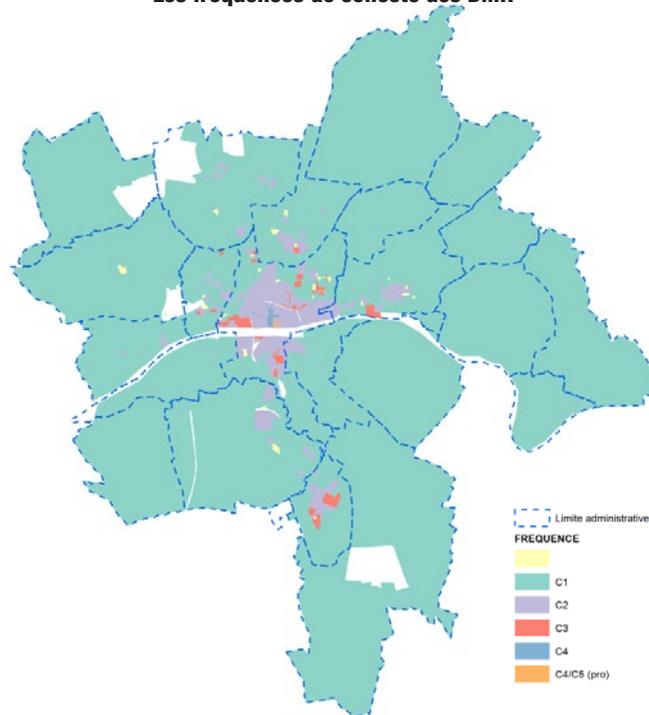
C0,5 : tous les 15 jours ; C1 : 1 fois / semaine ; C2 : 2 fois / semaine ; C3 : 3 fois / semaine ; C5 : 5 fois / semaine

On dénombre **53 points de regroupement** pour 138 bacs DMR et 84 bacs déchets recyclables. La répartition des collectes entre la régie et le prestataire est représentée sur la cartographie suivante :

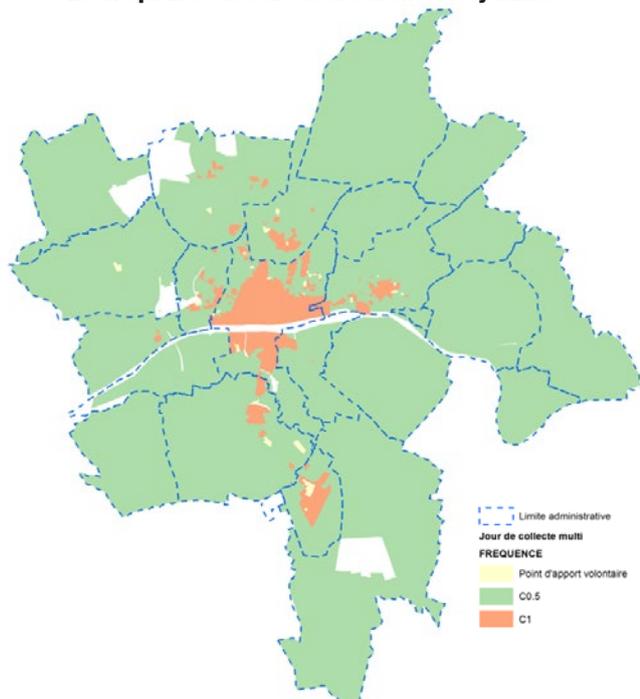


Le tableau récapitulatif des marchés publics de la compétence est indexé au chapitre VI de ce rapport annuel.

Les fréquences de collecte des DMR



Les fréquences de collecte des déchets recyclables



2.2 La répartition régie-prestataire

La régie réalise plus de 60 % des tournées de collecte réalisées en porte-à-porte. Elle est plus présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation alors que le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques.

Une exception : la collecte de l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche) est confiée au prestataire privé.

La régie effectue la totalité de la collecte en apport volontaire.

Perspectives 2019

Un rééquilibrage des tournées régie/prestataire sera réalisée pour faire face aux contraintes de recrutement de ressources de chauffeurs et aux évolutions démographiques.

2.2.1 La régie

2.2.1.1 Les sites d'exploitation

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur deux sites d'exploitation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Chacun des deux sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site situé au sud.

2.1.2.2 La collecte en apport volontaire

FRÉQUENCE DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Variable en fonction du remplissage des colonnes, allant d'une à quatre collectes par mois.

FLUX	NOMBRE D'HABITANTS	% DE LA POPULATION GLOBALE
DMR	14 141	5 %
Déchets recyclables	14 141	5 %
Verre	282 828	100 %

2.2.1.2 Le matériel de collecte et la garage mécanique

Activité par type de véhicules :

TYPE DE VÉHICULES	NOMBRE	KMS PARCOURUS	LITRES DE GASOIL CONSOMMÉ	ÂGE MOYEN
Bennes à Ordures Ménagères	17	328 470	256 860	4,14
Camions Grue	6	89 010	51 490	8,91
Véhicules utilitaires Distribac - fourgons de distribution des bacs	3	22 374	1 835	8,68
Véhicules utilitaires NPAV - fourgons de nettoyage	6	73 719	6 045	7,00
Laveuses de colonnes	1	5 820	477	0,50
Total	33	519 393	316 707	5,83

Chiffres clés

520 000

kms au total, parcourus par les véhicules de la régie



Des choix d'investissement ont été faits sur 2017 pour améliorer les conditions de travail des agents :

Arrivée de quatre poids lourds avec des “cabines surbaissées” sur le parc PL de la régie de collecte en porte-à-porte ; Un choix d'acquisition largement motivé par la volonté de réduire les facteurs de pénibilité imposés aux agents de collecte.

Sur l'année 2018 :

- **Réforme de quatre Bennes à Ordures Ménagères (BOM).**
- **Acquisition :**
 - **D'un camion grue.**
 - **D'une unité de lavage de colonne.**
 - **D'un camion grue de 26 tonnes de PTAC** avec benne fixe principalement dédié à la collecte des bornes de collecte du verre.
 - **De quatre bennes à ordures ménagères (BOM)** à cabine surbaissée pour améliorer les conditions de travail avec basculeurs électriques (arrivée début second semestre 2018).
- **Particularité mécanique** de tous les nouveaux véhicules lourds : boîte de vitesses à embrayage robotisé qui permet la réduction de la consommation de gasoil jusqu'à 25 %.
- **Additivation des carburants** distribués sur site : diminution de 6 % des consommations de carburant et diminution significative des émissions de particules en plus des normes Euro VI.



2.2.1.3 L'organisation des collectes

Les collectes s'effectuent en double poste.

2.2.1.4 Les circuits de collecte en porte-à-porte en 2018

Stabilisées depuis le début 2018, ce sont **120 tournées hebdomadaires** qui sont assurées par la régie pour la collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.

2.2.1.5 Les effectifs dédiés à la collecte en porte-à-porte

88 agents inscrits au tableau des effectifs (surnombre compris) sont chargés de la collecte des 24 tournées quotidiennes : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

A ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction gestion des déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion afin de compléter ses effectifs en cas de surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public “étudiants”) vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

Nombre de jours 2018 : 251 jours de mise à disposition de ripeurs :

- Nombre de salariés mobilisés : 62 salariés
- Volume horaire : 13,910 heures (en progression de 5 %)
- Coûts : 279 761,48 €

2.2.1.6 Les effectifs dédiés à la collecte en apport volontaire

4 agents sont dédiés à la collecte en apport volontaire pour **18 tournées hebdomadaires**.

3 autres agents sont dévolus à la maintenance des équipements aériens ou enterrés ainsi qu'aux mouvements et transferts de caisson (gens du voyage, centre de transfert...).

2.2.2 Les prestataires privés

2.2.2.1 La collecte des DMR, déchets recyclables et cartons

Les chiffres pour l'année 2018 :

Le prestataire réalise **des prestations en porte-à-porte** sur les communes périphériques et l'intra-mail orléanais.

	PRESTATAIRE			
	DMR	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS DES PROFESSIONNELS EN CENTRE-VILLE	TOTAL
fréquence de collecte	C1, C2, C4 et C5	C1 sur CV Orléans et C0,5 sur reste	C3	
nombre de tournées par semaine	39	33	5	77
population desservie	100 000 habitants	100 000 habitants	Centre ville d'Orléans	
tonnage collecté	17 111	3 841	379	21 331
PERSONNEL	DMR	DÉCHETS RECYCLABLES	CARTONS DES PROFESSIONNELS EN CENTRE-VILLE	TOTAL
nombre de chauffeurs et ripeurs par tournée	1 chauffeur + 1 ripeur	1 chauffeur + 1 ripeur	1 chauffeur + 2 ripeurs	
nombre de chauffeurs et ripeurs	19,8	9,2	0,9	29,9
nombre de personnes en encadrement	2,6	1,2	0,2	4,0
âge moyen du personnel	43 ans	43 ans	43 ans	43 ans
qualification	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	Ouvriers/agent de maîtrise /cadre	
coûts horaires	37,9	37,9	37,9	
Recours à l'interim				
nombre de jours	530	247	25	802
coûts en €	82 595	38 450	3 954	125 000
nombre de salariés	9,3	4,3	0,4	14,0
heures	3710	1727	178	5614
ETP	2,0	0,9	0,1	3,0
ETP = équivalent temps plein				
ETP Chauffeur	7,9	3,7	0,4	12
ETP Ripeur	9,3	4,3	0,4	14
Total	17,2	8,0	0,8	26,0
ETP Encadrement	2,6	1,2	0,2	4,0
MATÉRIEL				
heures d'utilisation des véhicules	12 385	5 766	593	18 744
nombre de kms parcourus	129 759	63 423	7 739	200 921
consommation de gasoil (litres)	107 937	50 247	5 167	163 351
benne à Ordures Ménagères 20 m ³	5,9	2,8	0,3	9,0
benne à Ordures Ménagères 14 m ³	1,3	0,6	0,1	2,0
benne à Ordures Ménagères 7 m ³	2,0	0,9	0,1	3,0
Total	9,3	4,3	0,4	14,0
âge moyen des bennes	7 ans	7 ans	7 ans	
"lève conteneurs automatique double chaises..."	"lève conteneurs automatique double chaises"	"lève conteneurs automatique double chaises"	"lève conteneurs automatique double chaises"	
SÉCURITÉ				
arrêts maladie	95 jours Maladie	44 jours maladie	5 jours maladie	144 jours maladie

- 77 secteurs collectés par semaine
- 1 chauffeur et 1 ripeur le plus souvent sur les tournées
- 4 Equivalent Temps Plein en encadrement
- 1 accident du travail avec arrêt sur 2018

Les véhicules utilisés sont des Benne à Ordures Ménagères avec lève conteneurs automatique double chaises, d'un âge moyen de 5 ans.

Chiffres clés

201 000

kms parcourus

30

agents mobilisés

2.2.2.2 La collecte des cartons des professionnels

Septembre 2010 a vu la mise en place d'une collecte de cartons pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire de **1 à 3 fois par semaine** selon les rues.

Fin décembre 2018, ce service comptait **875 inscrits**, soit environ 50 % des 1 800 professionnels potentiels pour **379 tonnes de cartons collectées**.

Les tonnages captés ne correspondent pas au potentiel de cartons produits. Certaines difficultés sont identifiées : il convient de s'inscrire pour bénéficier du service et de respecter les jours/créneaux de collecte prévus, signalés par la Ville d'Orléans.

2.2.2.3 La collecte des encombrants

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte est réalisée **1 fois par an** sur l'ensemble du territoire, par le prestataire Veolia.

Une collecte complémentaire et spécifique des D3E est en œuvre depuis 2013.

De surcroît, le marché définit une prestation spécifique pour les bailleurs, sur rendez-vous, et de 1 à 2 fois dans l'année sur les communes comprenant des zones urbaines sensibles (ZUS).

- La campagne de collecte des particuliers s'est déroulée du 3 avril au 30 novembre 2018.
- La campagne de collecte des ZUS s'est déroulée du 9 avril au 7 décembre 2018, répartie sur 4 semaines.

1 139 tonnes d'encombrants ont été collectées, soit une diminution de 20 % par rapport à 2017. Il convient de préciser que les tonnages sur 2016 et 2017 étaient très élevés.

Pendant la campagne 2018, il y a eu des refus sur 292 adresses (pneus, amiante, batteries, bouteilles de gaz...). À chaque refus, le personnel du prestataire scotche les déchets refusés et dépose un flyer dans la boîte aux lettres pour en aviser le riverain. L'évacuation de ces déchets est alors réalisée par les services municipaux des communes.

La collecte a mobilisé **2 chauffeurs, 4 agents de collecte avec 3 véhicules et 2 fourgons** pour les petites rues du centre-ville d'Orléans.



12 885 Kilomètres ont été parcourus (-7 % par rapport à 2016 en lien avec la baisse des tonnages collectés) pour un total de **1 588 heures** de travail effectives.

2.2.2.4 La collecte des végétaux en porte-à-porte

La collecte est réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de 5 structures: Abraysis Développement / Le Tremplin / Orléans Insertion Emploi / Val Espoir / Respire.

Le service gratuit de collecte est organisé tous les 15 jours du 15 avril au 15 novembre 2018.

Il est réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

La collecte peut comprendre jusqu'à 3 sacs de 100 litres (sacs fournis par Orléans Métropole) et 2 fagots de branchages à chaque collecte.

- A la date du 15 novembre 2018, il a été comptabilisé **3 966 inscrits** soit une évolution de 9.7% par rapport à l'année 2017.
- **508 tonnes ont été collectées en 2018**, soit une diminution du tonnage de 6.8 % par rapport à 2017, liée aux conditions climatiques peu favorables à la production de végétaux.

85 351 sacs et 9 013 fagots collectés ont été apportés sur la plateforme de compostage.



2.2.2.5 La collecte des textiles

Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole et, à fin 2017, on comptait **130 bornes collectées par Le Tremplin**.

La collecte des textiles s'inscrit dans un contexte particulier. Orléans Métropole a souhaité poursuivre son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.

Une partie des textiles est revendue dans leur boutique solidaire à Orléans.

A la fin de l'année 2017, le tri du textile a permis l'emploi de **32,4 personnes** : 6 agents à la collecte, 11,4 au tri, 8 à la revente (boutique solidaire) et 5 emplois en CDI dédiés à l'encadrement et une conseillère. Le Tremplin a également une boutique solidaire.

Chiffres clés



Les textiles, une filière vertueuse : partenariat avec Le Tremplin, **750 tonnes collectées**, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2017 et 50 tonnes de dons apportés directement au Tremplin, soit un total de **800 tonnes**.

130 bornes :

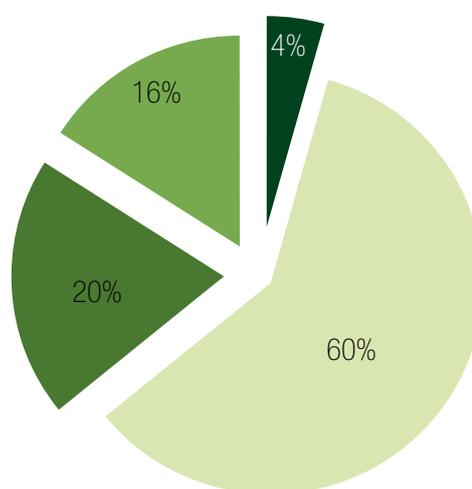
- 17 bornes en déchetteries,
- 8 bornes sur le domaine privé
- 105 bornes sur le domaine public

Le projet d'Agglo mentionnait 165 points de collecte d'ici 2017 et 1 000 tonnes d'ici 2020.

L'objectif de maillage est atteint. Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien de l'emploi local.



Devenir des textiles



- vendus en boutique à Orléans => réemploi
- recyclés à l'étranger => valorisation matière
- revendus à l'étranger => valorisation matière
- incinérés => valorisation énergétique

Ainsi, 96 % des tonnages collectés font l'objet d'une valorisation matière ou du réemploi des textiles.

5

VALORISATION et traitement des déchets



106 842 
tonnes incinérées
& valorisées énergétiquement

17 408 
tonnes de déchets recyclées

14 463 
tonnes de déchets
municipaux traités

58 426 
tonnes déposées
en déchetteries/Végé'tri

I. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) centre de traitement multi-filières, composé de :

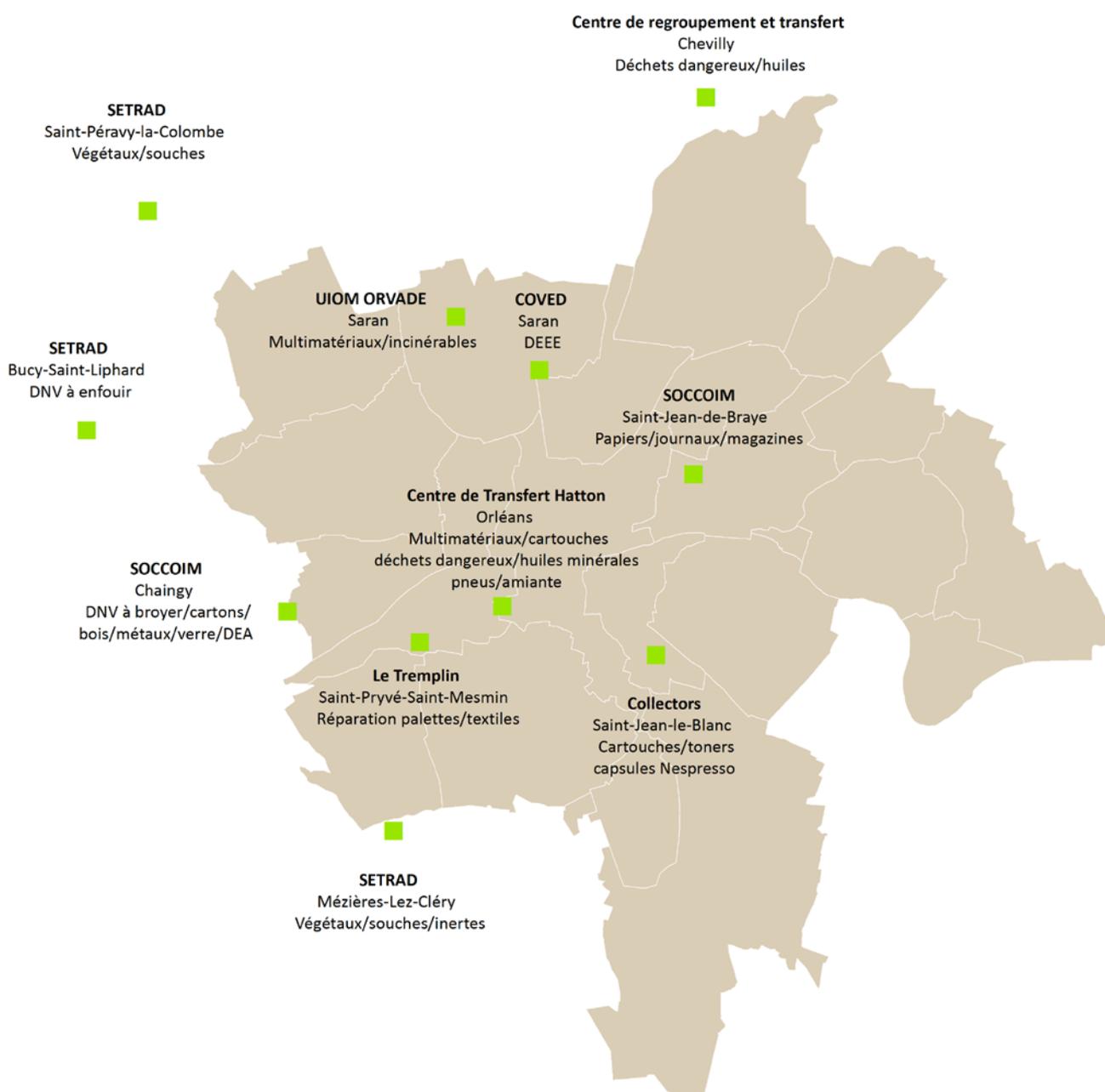
- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération (résidus de combustion => environ 10% du volume des ordures ménagères incinérées et entre 20 % et 25 % de leur poids).

6 déchetteries

3 végé'tri depuis début 2018

A noter : les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes d'Orléans Métropole.

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



II. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.

UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- **Mise en service en 1995**
- **Capacité réglementaire de traitement** : 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).
- **Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération** : 7 tonnes/heure à PCI 2 000 Kcal/Kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière.
- **Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation** d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an => électricité en partie autoconsommée, le reste étant revendu sur le réseau ERDF.

UN CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

- **Mise en service en 1995**
- **Capacité de tri** : 13 354 tonnes/an en 2 postes
- **Capacité réglementaire du centre de tri** : 22 000 tonnes/an permettant ainsi d'ouvrir un troisième poste.

UNE INSTALLATION DE MATURATION ET D'ÉLABORATION DES MÂCHEFERS (IME)

- **Mise en service le 1^{er} décembre 2010**, à proximité immédiate de l'UTOM
- **Capacité de 25 000 tonnes/an** de mâchefers bruts
- **Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux** extraits des mâchefers confiées au fermier (DSP de type affermage)

Les installations en photos :



Centre de Tri des Collectes Sélectives (CTCS)



Installation de Maturation et d'Élaboration des mâchefers (IME)



Unité de Valorisation Énergétique (UVE)



2.1 Les éléments marquants des équipements de l'UTOM

> Sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

En 2018, l'**UVE n'a fait l'objet d'aucune grosse modification ou travaux important**, uniquement des arrêts liés à l'entretien ou la réparation de petites pannes :

- 3 arrêts programmés d'environ 4 jours chacun ont eu lieu sur la ligne 1 pour ramonage/maintenance et 1 arrêt non programmé s'est produit suite à une fuite sur un surchauffeur.
- 4 arrêts programmés ont eu lieu sur la ligne 2 également pour ramonage et 3 arrêts non programmés se sont produits suite à des fuites sur des surchauffeurs.
- 1 arrêt total des 2 lignes pendant 3 jours a été effectué pour maintenance des parties communes.

> Sur le centre de tri

Le centre de tri n'a fait l'objet d'aucune modification majeure.

> Parties communes aux installations

Le site a été certifié ISO 50001 en Novembre 2018 et l'ensemble des autres certifications (ISO 9001/14001 et 18001) ont été renouvelées.

> Parties communes aux installations

Le contrat de l'UTOM et celui de la DSP mâchefer arrivant à échéance le 31/10/2019, un appel d'offre de concession de travaux et de services publics a été lancé en octobre 2018 pour l'ensemble des 2 sites afin de désigner le futur exploitant.

2.2 Les quantités traitées et le fonctionnement des équipements

2.2.1 L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Quantités entrantes sur l'UVE

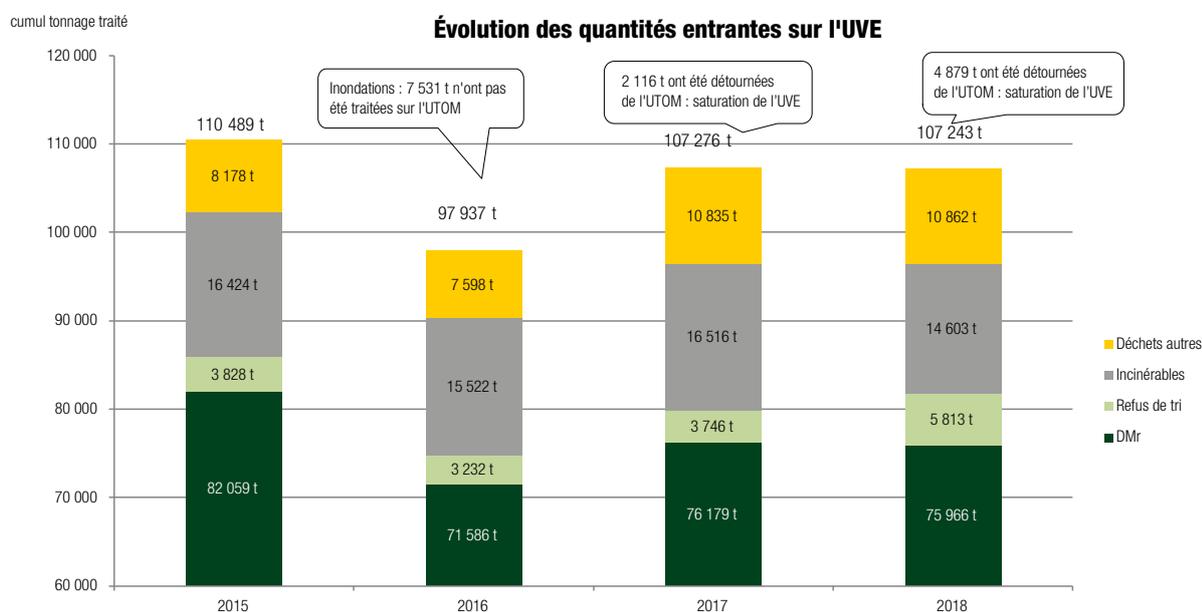
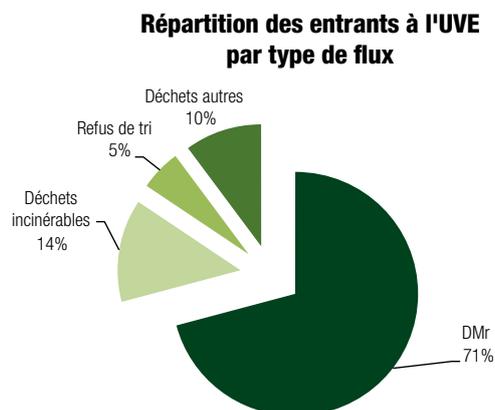
Déchets	Année	2016	2017	2018	2018 Proportion	Évolution 2017-2018
Déchets incinérés d'Orléans Métropole		70 251 t	78 607 t	76 966 t		
DMr d'Orléans Métropole		56 530 t	64 172 t	64 732 t	60,36%	0,9%
Déchets incinérables des déchetteries		4 498 t	5 854 t	5 617 t	5,24%	-4,1%
Déchets valorisés des déchetteries		9 222 t	8 581 t	6 618 t	6,17%	-22,9%
Déchets municipaux		1 801 t	2 081 t	2 368 t		
Déchets incinérables des communes		1 260 t	1 583 t	1 692 t	1,58%	6,9%
Déchets valorisés des communes		541 t	498 t	676 t	0,63%	35,77%
Déchets extérieurs soumis à facturation		14 637 t	17 631 t	18 779 t		
DMr CC des Terres du Val de Loire		9 153 t	9 226 t	10 360 t	9,66%	12,3%
DAE		5 484 t	8 405 t	8 419 t	7,85%	0,2%
Refus de tri		3 232 t	3 471 t	5 813 t		
Refus de tri d'Orléans Métropole		2 408 t	2 412 t	3 136 t	2,92%	30,1%
Refus de tri CC des Terres du Val de Loire		254 t	273 t	303 t	0,28%	11,0%
Refus de tri du Sictom de Chateauneuf		513 t	787 t	829 t	0,77%	5,4%
Refus de tri de Carenne		57 t	275 t	1 544 t		
Déchets soumis à redevance		8 017 t	5 211 t	3 317 t		
Apports extérieurs		5 903 t	2 781 t	874 t	0,82%	-68,6%
DASRI		2 058 t	2 374 t	2 414 t	2,25%	1,7%
Déchets confidentiels		56 t	56 t	29 t	0,03%	-47,7%
Quantité entrante + refus estimés		97 937 t	107 001 t	107 243 t	98,56%	0,2%
Imprécision du grappin + Effet de fosse de stockage		-372 t	1 034 t	-401 t		-138,8%
Quantité incinérée selon pesée au grappin		97 565 t	108 035 t	106 842 t		-1,1%

Évolution des flux incinérés

Plus de 29 % du flux entrant sont constitués par des déchets à fort pouvoir calorifique (PCI = Déchets autres + incinérables des déchetteries et des services communaux + refus de tri). Ce sont des déchets dits "secs". Cette proportion ne cesse d'augmenter depuis 2017.

Or, les fours de l'UVE ne sont pas conçus pour incinérer ce type de déchets. Ils sont prévus pour un fonctionnement normal à 2 000 Kcal/Kg. Actuellement, ils fonctionnent à 2 300 Kcal/Kg. Ceci a pour conséquences :

- **La saturation de la capacité des fours** : l'exploitant ne pouvant pas incinérer autant de DMr que de déchets à fort PCI.
- **La fragilisation des installations** : arrêts non programmés plus fréquents.
- **Des arrêts techniques plus lourds** (travaux plus importants au niveau des fours et chaudières).
- **Une consommation plus importante de produits de traitement des fumées et donc une augmentation de la production de REFIOM et cendres.**



(Déchets autres = DAE, déchets confidentiels et DASRI)

Quantités entrantes / quantités incinérées

Le total des quantités incinérées en 2018 est inférieur à celui de 2017 soit respectivement 106 842 tonnes (moyennant les imprécisions du grappin et les effets de fosse) contre 108 035 tonnes en 2017 (-1,1 %). Le tonnage entrant est quant à lui similaire en 2018 par rapport à 2017.

Détournements

Depuis 2017, l'UVE connaît des problèmes de saturation comme évoqué précédemment. Ainsi, en 2018, 2 487 tonnes de déchets valorisés des déchetteries (DVD) ont dû être détournés vers l'incinérateur d'Arrabloy et 2 390 tonnes enfouies.

Fonctionnement de l'UVE

- **Augmentation du temps de fonctionnement** : 15 979 heures (+ 0,69 % / 2017)
- **Augmentation du taux de disponibilité** : 91,31% (contre 90,68 % en 2017)
- **Baisse du rendement** : 6,69 t/h (contre 6,81 t/h en 2017, soit - 1,64 %)

2.2.2. Le centre de tri

Quantités entrantes sur le centre de tri

Collectivités	Flux	Année			2018 Proportion	Évolution 2017-2018
		2016	2017	2018		
Orléans Métropole	Déchets recyclables	12 870 t	12 626 t	12 477 t	54,5%	-1,2%
CC des Terres du Val de Loire	Emballages	1 149 t	1 178 t	1 258 t	5,5%	6,8%
Autres apports	Déchets recyclables Carene + Nantes Métropole	259 t	1 559 t	6 956 t	30,4%	346,2%
	Emballages Sictom de Chateaufort	1 697 t	2 055 t	2 191 t	9,6%	6,6%
Total des réceptions		15 975 t	17 418 t	22 882 t	100,0%	
Quantités triées		16 181 t	18 388 t	24 588 t		33,7%

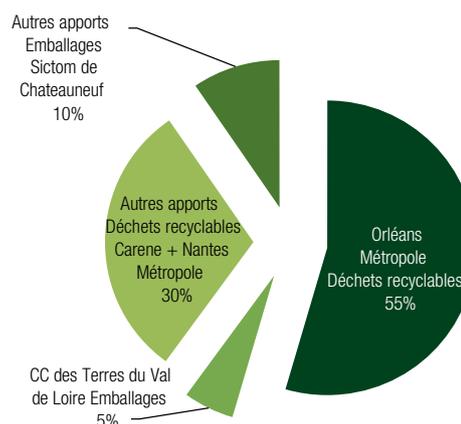
La quantité de multimatériaux réceptionnés sur le centre de tri de l'UTOM en 2018 a augmenté de près de 34 % par rapport à 2017 en lien avec les apports de déchets recyclables de la Carene dont le centre de tri a brûlé en octobre 2017.

> Orvade a donc mis en place un troisième poste de nuit pour arriver à traiter l'ensemble des déchets recyclables.

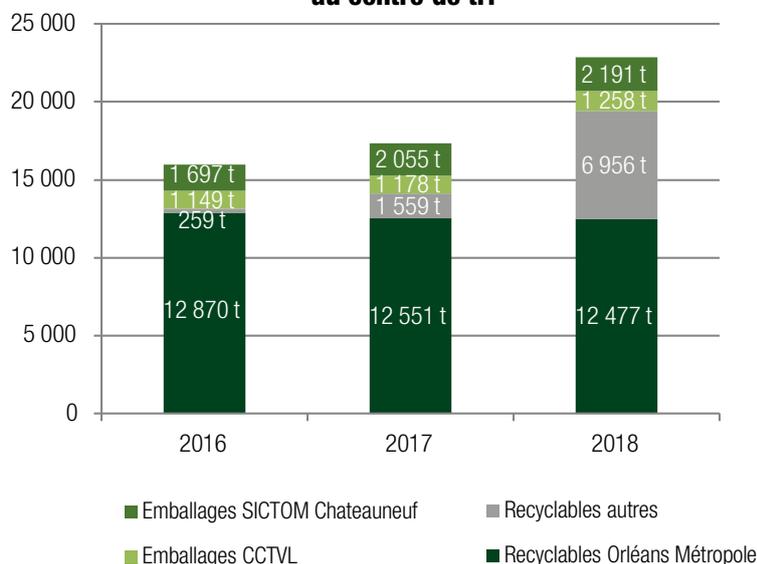
Les recyclables collectés sur le territoire des 22 communes d'Orléans Métropole auxquels il faut ajouter les apports de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en convention avec notre collectivité représentent 60 % des apports. Les apports des collectivités traités via l'exploitant représentent 40 %. Ces apports dits « extérieurs » permettent d'optimiser la capacité du centre de tri et à Orléans Métropole de percevoir d'avantage de redevance.

Les apports de la Carene permettent également d'augmenter la part des déchets recyclables sur le centre de tri améliorant ainsi le rendement de tri (le flux multimatériaux représente 85 % du tonnage entrant au centre de tri).

Répartition des entrants au centre de tri par provenance



Évolution des quantités entrantes des recyclables au centre de tri



La diminution des tonnages de déchets recyclables collectés en porte à porte et en apport volontaire a tendance à se confirmer sur Orléans Métropole depuis 2016 (- 1,42 % entre 2016 et 2017 et -1,28 % entre 2017 et 2018) alors que les DMR ont tendance à augmenter (respectivement + 1,46 % et +0,87 %)

2.2.3. Les autres valorisations

Les cartons

Flux	Année			Évolution 2017 2018
	2016	2017	2018	
Déchetteries	1 401 t	1 609 t	1 717 t	6,74%
Commerçants du centre ville d'Orléans	326 t	386 t	370 t	-4,05%
Services municipaux	60 t	68 t	70 t	2,38%
Total cartons	1 787 t	2 063 t	2 157 t	4,57%

Les cartons font uniquement l'objet d'une prestation de conditionnement (mise en balles avant expédition chez les recycleurs), partant du principe que le tri à la source doit être correctement réalisé.

Les cartons des déchetteries, en forte hausse par rapport à 2017, ainsi que les cartons des services municipaux ont été traités sur le site de Veolia à Chaingy.

Les cartons des commerçants du centre-ville collectés par SUEZ sont conditionnés sur leur site de Chevilly et connaissent une diminution de -4,05 % par rapport à 2017.

Le verre

Flux	Année			Évolution 2017 2018
	2016	2017	2018	
Verre	6 494 t	6 548 t	6 696 t	2,26%

Le verre ne fait l'objet d'aucun traitement particulier avant envoi vers le recycleur.

Après collecte, le verre est stocké sur une plate-forme de stockage dédiée : VEOLIA à Chaingy.

Malgré le passage en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole en 2015, les tonnages de verre collecté ont augmenté.



2.3 Du traitement à la valorisation

2.3.1. L'unité de valorisation énergétique

Traitement et valorisation par l'UVE

Apports d'Orléans Métropole : 82 471 tonnes

- DMr : 64 732 t
- Refus de tri : 3 136 t
- Incinérables des déchetteries : 12 235 t
- Incinérables des services municipaux : 2 368 t

Apports collectivité partenaire : (Communauté de communes des Terres du val de Loire) 10 663 tonnes

- DMr : 10 360 t
- Refus de tri : 303 t

Déchets d'activités économiques : 8 419 tonnes

Apports complémentaires (via exploitant) : 5 691 tonnes

- DMr : 874 t
- Refus de tri : 2 374 t
- DASRI + Déchets confidentiels : 2 443 t



Unité de valorisation énergétique
Tonnage total réceptionné : 17 243 t
Tonnage total traité : 106 842 t
 Disponibilité des fours : 91,31 %
 Capacité moyenne de traitement : 6,69 t/h

1- Valorisation énergétique : électricité

Production d'électricité : 51 585 MWh

Vente sur marché libre :
40 857 MWh
Autoconsommation : 10 867 MWh

Production de mâchefers Bruts : 22 188 t

2 - Valorisation matières :
 Vente mâchefers 0-40mm :
 18 231 t > sous-couches routières
 Vente acier : 1 278 t
 Vente aluminium : 138 t } recyclage

3 - REFIOM (Résidu d'Épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) + cendres : 3 097 t

► Centres de traitement spécialisés

1 - Valorisation énergétique : production d'électricité

en MWh	2016	2017	2018	Évolution 2017-2018
Energie Produite	26 846	49 966	51 585	3,24%
Energie Vendue	21 646	39 958	40 857	2,25%
Energie consommée	8 971	10 211	10 867	6,42%
dont énergie auto-consommée	5 200	10 008	10 727	7,19%
dont énergie achetée	3 771	203	139	-31,35%
Temps de fonctionnement de la turbine (en h)	4 718	8 498	8 592	1,11%
Disponibilité de la turbine	53,92%	97,12%	98,19%	
Performance énergétique	38,03%	63,80%	69,78%	

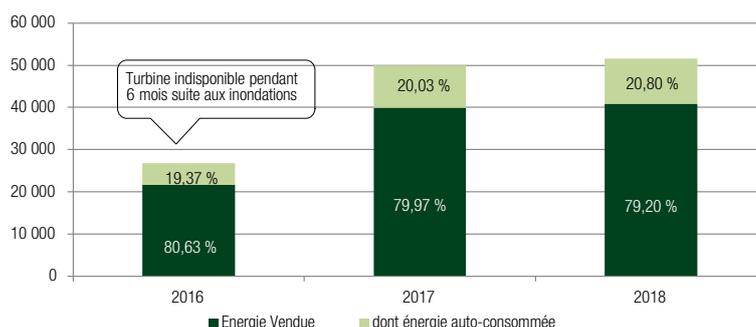
La quantité d'énergie produite est plus importante qu'en 2017 pour un tonnage incinéré plus faible.

Logiquement, la quantité vendue est également plus élevée.

La quantité d'électricité achetée diminue.

Les besoins en auto-consommation de l'UTOM ont tendance à augmenter ces 2 dernières années, résultats de la mise en place d'équipements complémentaires ou plus performants notamment au niveau du centre de tri.

Évolution de la production d'électricité (en MWh)



2 - Valorisation matières

Sous-produits	Année	2016	2017	2018	2018 Proportion/t incinéré	Évolution 2017-2018
Total incinéré		97 565 t	108 035 t	106 842 t	100,00%	-1,1%
Mâchefers bruts (matière entrant sur plate-forme)		20 204 t	22 417 t	22 188 t	20,77%	-1,0%
Production Mâchefers > 40 mm		4 724 t	3 165 t	2 661 t	2,49%	-15,9%
Valorisation matière						
Production mâchefers 0-40 mm		14 238 t	21 102 t	17 738 t	16,60%	-15,9%
Métaux ferreux		1 647 t	1 542 t	1 101 t	1,03%	-28,6%
Métaux non ferreux		112 t	125 t	139 t	0,13%	11,20%

Le tonnage de mâchefers bruts (matière entrant sur plate-forme) correspond au tonnage à la sortie des fours, soit 20,77 % du tonnage incinéré.

En 2018, 18 231 tonnes de mâchefers 0-40 mm ont été vendues, davantage que la production (17 738 tonnes), ce qui a permis de diminuer le stock (4 620 tonnes à fin Décembre 2018 contre 5 112 tonnes à fin 2017).

3 - Traitement des REFIOM et cendres

Sous-produits	Année	2016	2017	2018	2018 Proportion/t incinéré	Évolution 2017-2018
Total incinéré		97 565 t	108 035 t	106 842 t	100,00%	-1,1%
REFIOM + cendres produites		3 095 t	3 377 t	3 097 t	2,90%	-8,3%

La production de REFIOM et cendres a diminué par rapport à 2017 de façon proportionnelle plus importante que la diminution du tonnage incinéré.

Lieux de traitement des REFIOM et cendres

cendres : 1 917 t

REFIOM : 1 460 t

**Solicendre :
(Argences : 14)**
Centre
d'enfouissement
de classe 1

Mineral + : (Allemagne)
Comblement de cavités de Saumur :
Préparation pour stabilisation du
produit avant injection dans les cavités
à la place de la saumure prélevée.

RESOLEST : (Rosières en Salines : 54)
Société qui a développé un procédé permettant
de récupérer le sel des résidus de traitement
des fumées effectué au bicarbonate de sodium.
> Le sel obtenu sous forme de saumure purifié
est recyclé et sert dans la fabrication
de constituants du verre.

4 - Rejets atmosphériques

Moyenne sur l'année des rejets gazeux

Seuils réglementaires			2017		2018	
			four 1	four 2	four 1	four 2
vitesse gaz combustion	> 12	m/s	24,07	23,92	22,48	23,5
poussières	< 30	mg/Nm3	1,08	0,29	0,32	0,23
acide chlorhydrique HCl	< 60	mg/Nm3	5,98	5,16	6,59	5,29
composés organiques COT	< 20	mg/Nm3	0,47	0,47	0,6	0,15
Hg	< 0,05	mg/Nm3	0,00136	0,00035	0	0,00187
Cd + Tl	< 0,05	mg/Nm3	0	0,0002	0,00018	0,00016
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	< 0,5	mg/Nm3	0,0175	0,0217	0,0486	0,0591
acide fluorhydrique HF	< 4	mg/Nm3	0,0754	0,0449	0,02	0,0261
anhydride sulfureux SO2	< 200	mg/Nm3	10,75	6,2	7,82	5,45
monoxyde de carbone CO	< 100	mg/Nm3	3,21	2,82	3,63	3,08
oxydes d'azote Nox	< 400	mg/Nm3	135,06	138,12	137,83	141,85
dioxines et furanes	0,1	ng/Nm3	0,00625	0,0067	0,00903	0,01473

Auto surveillance :

Ligne 1 : 18h30 de dépassement ont été constatés en 2018 contre 14 heures 30 en 2017

Ligne 2 : 23h de dépassement ont été constatées en 2018 contre 15h30 en 2017

La Commission de Suivi de Site (CSS) a eu lieu le 18/10/2018 pour l'activité 2017.

Le plan de surveillance dans l'environnement y a été présenté. Les conclusions sont les suivantes :

- Pour les dioxines et furanes, les niveaux enregistrés durant l'année 2017 font partie des niveaux les plus faibles obtenus durant ce programme démarré en 2005.

=> D'une manière générale, les équivalents toxiques enregistrés sur l'ensemble des sites sont faibles et largement inférieurs aux niveaux rencontrés sur d'autres sites français.

- Pour les métaux lourds, les niveaux enregistrés sont très inférieurs aux normes et l'ensemble des concentrations reste stable par rapport aux années antérieures à l'exception du Zinc qui est, pour l'année 2017, le polluant prépondérant et en forte augmentation par rapport aux années précédentes sans en connaître la cause. Cependant, le zinc ne fait pas partie des métaux réglementés dans l'air ambiant.



2.3.2. LE CENTRE DE TRI

Tri et valorisation par le centre de tri

**Apports d'Orléans
Métropole :**
12 477 tonnes

**Apports collectivité
partenaire :**
1 258 tonnes

Apports complémentaires (via exploitant) :
9 147 tonnes

- Déchets recyclables
- La Carene : 6 956 t
- SICTOM de Châteauneuf : 2 191 t



Centre de tri

Stock au 01/01/2017 : environ 223 t

Tonnage total réceptionné : 22 882 t

Tonnage total traité : 22 948 t

Stock au 31/12/2017 : environ 157 t

- > Production globale : 17 135 t
- > Refus de tri envoyé vers UVE : 5 813 t (taux de refus global = 25,33 %)
- > Taux de valorisation globale : 96 %

La quantité de refus global du centre de tri augmente (+ 55,17 %) en lien avec l'augmentation des tonnages réceptionnés mais aussi une dégradation de la qualité des collectes des déchets recyclables triés sur le centre de tri. Le taux de valorisation a d'ailleurs diminué en 2018 par rapport à 2017 (respectivement 96 % et 97,34 %).

Valorisation matières

Valorisation des collectes sélectives d'Orléans métropole

Année	Évolution production				Expéditions	
	2017	2018	Évolution	Ratio en Kg/hab/an	Nom repreneur	Quantités expédiées
Population	281 899	282 828				
Matériaux						
Cartonnettes	1 733 t	1 957 t	12,95%	6,92	Paprec	2 016 t
Briques alimentaires	182 t	176 t	-3,07%	0,62	Paprec	118 t
Flaconnages plastiques	1 284 t	1 312 t	2,21%	4,64	Paprec	1 258 t
Acier (métaux ferreux)	435 t	405 t	-6,85%	1,43	ArcelorMittal	378 t
Aluminium (métaux non ferreux)	39 t	40 t	3,00%	0,14	Regeal Affimet	33 t
Papiers/journaux/magazines	5 249 t	4 495 t	-14,37%	15,89	UPM Chapelle Darblay	4 697 t
Gros de magasin	1 287 t	1 008 t	-21,72%	3,56	Soccoim (Veolia)	811 t
Sous-total : matériaux issus du centre de tri	10 209 t	9 393 t	-7,99%	33,21		9 311 t
Cartons bruns	1 896 t	1 969 t	3,85%	6,96	Soccoim (Veolia)	1 969 t
Verre	6 527 t	6 630 t	1,58%	23,44	Verallia	6 128 t
TOTAL	18 632 t	17 992 t	-3,43%	63,62		17 408 t

La production de matériaux sur le centre de tri pour Orléans Métropole diminue en raison de la baisse des papiers/journaux/magazines et des gros de magasin.

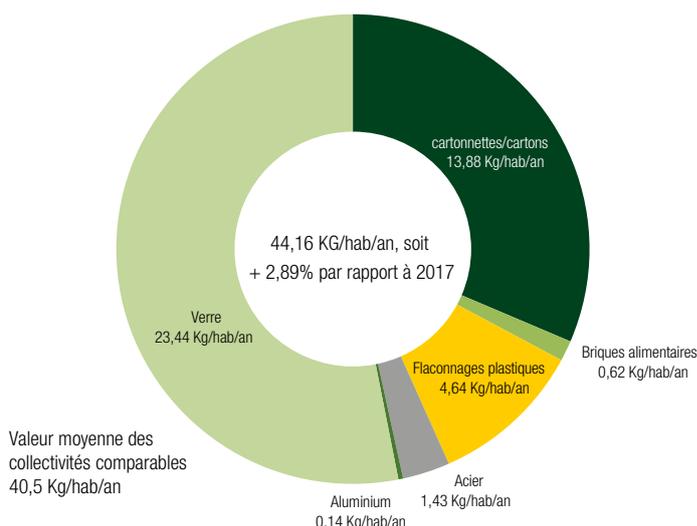
La performance globale de la production d'emballages (44,16 kg/hab/an) est globalement bonne par rapport à la moyenne constatée sur des collectivités similaires (40,5 Kg/hab/an) et en hausse par rapport à 2017.

Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 95,2 % (en baisse par rapport à 2017 : 97,12 %). La dégradation de la qualité des entrants peut expliquer cela.

En effet, les refus liés aux seules erreurs de l'habitant représentent 21,26 % des tonnages entrants, en forte augmentation par rapport à 2017 (16,70 % : chiffres calculés sur la base des 24 dernières caractérisations).

Le taux de refus réel du centre de tri pour Orléans Métropole (erreurs de tri des habitants + erreurs de process) est de 25,14 %, plus élevé qu'en 2017 (19,10 %).

Ratio en Kg/hab/an par type d'emballage - 2018



III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Les activités des services communaux génèrent divers types de déchets.

Les DMr et les déchets recyclables sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire. Pour les déchets qui ne correspondent pas à ces deux catégories, les communes de la métropole disposent de divers modes de prise en charge possible.

3.1 Le groupement de commandes

La convention de groupement de commandes a été reconduite en 2016 entre les différentes communes de la métropole :

Dans ce cadre, les communes peuvent recourir aux différents lots du marché "Traitement des déchets issus des services municipaux" pour le traitement approprié des produits suivants :

- **Les balayures** issues de l'entretien mécanisé des voiries, composées majoritairement de sables et de déchets organiques. Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (canettes, emballages...)
- **Les déchets à valoriser** : Il s'agit de déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de 8 %, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés.
- **Les déchets bois** : il s'agit de bois d'œuvre ou d'objet en bois brut (cagettes, planches, caisses ...), le mobilier étant par ailleurs orienté par les communes vers la filière REP gérée par Eco mobilier. Ils sont valorisés comme matière première pour la fabrication de panneaux de particules ou comme combustible.
- **Les déchets inertes** : ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Pour les services communaux, ils résultent typiquement de travaux (gravats, bétons, tuiles, terres et granulats...)

- **Les végétaux** : à l'exclusion des feuilles ramassées sur la voirie traitées considérées comme balayures du fait de leur pollution potentielle par les hydrocarbures. Ils sont valorisés par compostage, une part correspondant à 15 % du tonnage apporté pouvant être récupérée par les communes sous forme de compost.
- **Les souches** : après broyage, elles sont intégrées dans le process de compostage.
- **Les métaux** : ferreux et non ferreux, ils correspondent à des mobiliers métalliques, des fûts vides et propres et tous types d'alliages. Leur valorisation génère des recettes pour la collectivité.

Le recours aux différents lots du marché de traitement dans le cadre de la convention de groupement de commandes suppose une adhésion préalable des communes à ces lots.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'intégralité des coûts de traitement des déchets des services municipaux est prise en charge par Orléans Métropole. Il en est de même pour les recettes associées liées à la valorisation des métaux. Par ailleurs, le territoire se dote de pôles territoriaux afin de territorialiser les compétences transférées (espace public notamment).

Cette prise en charge et l'organisation des pôles territoriaux devrait permettre à moyen terme une connaissance de la totalité des tonnages produits par l'activité des services communaux et de poursuivre un travail sur l'évolution à la baisse de ces flux, dans la logique d'exemplarité des collectivités mise en exergue par les réflexions liées au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

3.2 Les dépôts en déchetteries

Pour des volumes réduits, des dépôts possibles en déchetteries :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes d'accès aux mêmes conditions que les professionnels.
- Volumes limités à 5 m³ par apport (hors déchets toxiques limités à 50 kg).
- Accès aux heures d'ouverture au public (hors samedi et dimanche après-midi).

3.3 Le Centre de Transfert de la rue Hatton

Des dépôts sont possibles au Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) :

- Autorisés aux seuls détenteurs de cartes.
- Outre les déchets classiquement traités en déchetteries, il est possible de déposer sur ce site des déchets d'amiante.

Le Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) se situe à proximité immédiate des bureaux administratifs de la base sud située rue Hatton à Orléans. Il s'agit d'un lieu de dépôt pour les services municipaux, principalement pour les communes proches du site, mais aussi pour d'autres communes plus éloignées.

3.4 Des dépôts directs à l'UTOM

Des déchets incinérables sans broyage préalable sont apportés directement à l'UTOM par les services municipaux. Ils correspondent aux déchets de nettoyage des marchés et des manifestations.

3.5 Le recours à des prestataires hors groupement de commandes

Certaines communes, pour les lots auxquels elles ne sont pas adhérentes dans le cadre du groupement de commandes, recourent, via des consultations réalisées par leurs soins, à leurs propres prestataires. Les volumes concernés ne sont pas connus à l'heure actuelle.

Les tonnages de ces flux représentent pour 2018 99,6 % des tonnages connus produits par les communes, le solde étant déposé en déchetteries.

Évolution des principaux tonnages connus

Flux	2014	2015	2016	2017	2018	Éxutoire 2018	Évolution 2018/2017	
							en%	en tonnes
Balayures	4279	3603	3393	3419	3497	SOCCOIM Chaingy	2%	78
Cartons	79	57	51	62	69	COVED Saran	11%	7
Déchets à valoriser	782	740	920	729	803	SOCCOIM Chaingy	10%	74
Déchets bois	194	195	170	119	85	SUEZ Chevilly	-29%	-34
Déchets incinérables	1412	1343	1288	1490	1303	UTOM ORVADE Saran	-13%	-187
Déchets inertes	4306	4695	4077	3811	2799	SETRAD Mézières / Suez Chevilly	-27%	-1012
Métaux	117	109	61	108	103	SOCCOIM Chaingy	-5%	-5
Souches	61	73	73	97	115	SUEZ Chevilly / Gabriel St Jean le Blanc	19%	18
Végétaux	6052	5530	5511	4630	5218	SUEZ Chevilly / Gabriel St Jean le Blanc	13%	588
TOTAL	17282	16345	15544	14465	13992		-3%	-473

Chiffres clés

13 992 tonnes de déchets municipaux en 2018 (-3 % / 2017).



IV. L'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES ET DES VÉGÉTRI

4.1 Présentation des déchetteries

Six déchetteries sur le territoire. Les installations datent des années 1992 et 1993. L'accès est réservé aux habitants de la métropole orléanaise et aux professionnels munis d'une carte d'accès. Le volume d'apport est limité à 3 m³ pour les particuliers et 5 m³ pour les professionnels.

Trois axes essentiels forgent les actions concernant les déchetteries :

- **Réduire les déchets à la source** et dans la gestion par le particulier.
- **Faciliter et amplifier le geste de tri** tout particulièrement en valorisation matière.
- **Orienter vers les déchetteries** tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation que les déchetteries.



4.2 Le marché d'exploitation

Le marché d'exploitation des déchetteries et Végé'tri a débuté le 4 décembre 2017, pour une durée de 5 ans. L'exploitation des trois premières Végé'tri a débuté au 1^{er} trimestre 2018 venant ainsi alléger le fonctionnement de trois déchetteries.

4.3 L'activité 2018

4.3.1 Bilan annuel des Végé'tri

Nous avons observé une nette hausse de fréquentation pour la période avril à mai.

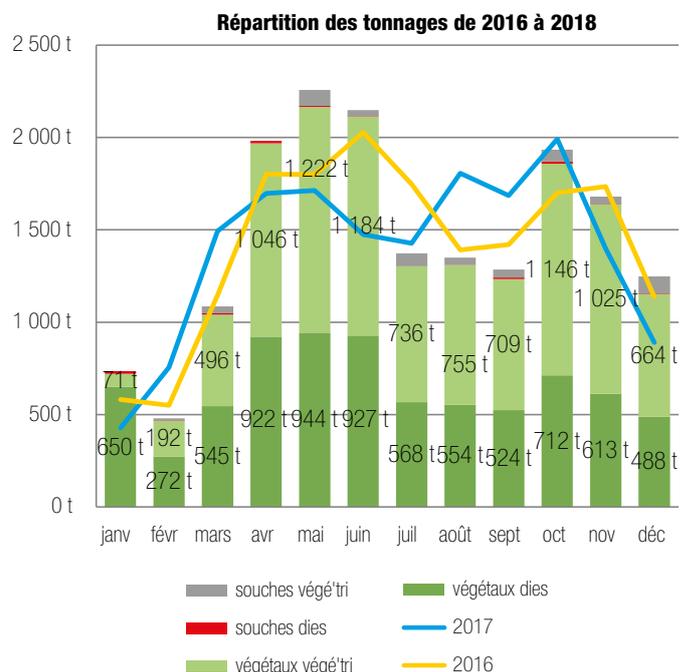
La fréquentation des Végé'tri en 2018 :

- **181 202 particuliers**
- **2 994 professionnels**

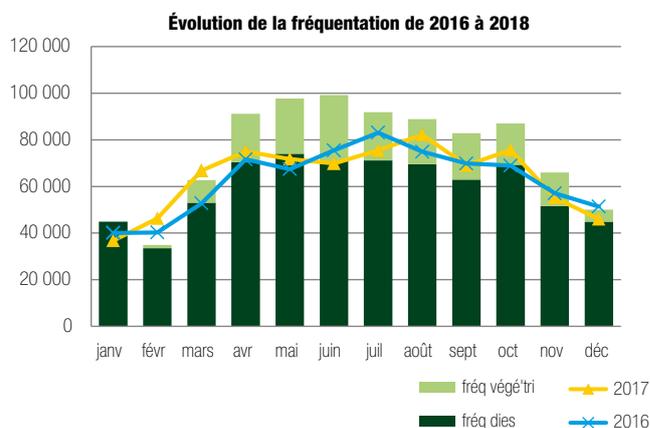
La fréquentation est répartie de la manière suivante :

- Végé'tri de Saint-Pryvé Saint-Mesmin : 66 056 entrées pour les particuliers et 1448 pour les pros.
- Végé'tri d'Ingré : 60 147 entrées pour les particuliers et 712 pour les professionnels.
- Végé'tri de Chécy : 54 999 entrées pour les particuliers et 834 pour les professionnels.

Répartition des tonnages de végétaux/souches en 2018 :
Végé'tri et déchetteries



- Tonnages de végétaux déposés sur les équipements métropolitains
 - Forte sécheresse en 2018 sur la période estivale, néanmoins +4,7 %.
 - Les volumes ainsi que les sections des souches sont en augmentation sur les Végé'tri.
 - 56 % des apports de végétaux sont apportés sur les Végé'tri sur l'année 2018.



Constats

Une forte activité d'avril à octobre 2018 est constatée sur les équipements avec quelques débordements de caissons sur les déchetteries.

Le flux des végétaux représente 30 % de la fréquentation sur nos sites.

Les files d'attente sont nettement moins longues sur les déchetteries adjacentes à une Végé'tri (satisfaction usagers et exploitant).

On note que si les Végé'tri ont pu faire diminuer les passages sur certains mois, elles en ont aussi capté de supplémentaires comparativement à 2017 sur les seules déchetteries.

Cela résulte pour partie des usagers extérieurs à la Métropole ; en effet, un sondage aléatoire a mis en évidence des provenances jusqu'à 25 kms de notre territoire : les plages horaires élargies et la facilité de vidage rendent en effet nos équipements particulièrement attractifs.

4.3.2 Les quantités collectées

Évolution des quantités collectées en déchetteries entre 2017 et 2018

Année	2017		2018		Évolution 2017-2018
	Population de référence (hab ; INSEE)		Population de référence (hab ; INSEE)		
	281 899		282 828		
Déchets	Quantités (tonnes)	kg/hab	Quantités (tonnes)	kg/hab	
Végétaux	16 617 t	58,95	16 966 t	59,99	2,1%
Déchets inertes	15 024 t	53,30	13 096 t	46,30	-12,8%
Déchet à valorisés*	9 056 t	32,12	9 787 t	34,60	8,1%
Déchets incinérables	5 854 t	20,77	5 617 t	19,86	-4,1%
Déchets Bois	2 496 t	8,85	2 157 t	7,63	-13,6%
Métaux	2 273 t	8,06	2 203 t	7,79	-3,1%
Souches	145 t	0,51	591 t	2,09	307,8%
Palettes en Bois	97 t	0,35	194 t	0,69	99,6%
Huiles végétales	10 t	0,04	12 t	0,04	18,8%
Capsules Nespresso	6 t	0,02	9 t	0,03	50,0%
Sous-total déchets non dangereux non REP*	51 578 t	182,37	50 631 t	179,02	-1,8%
Cartons	1 609 t	5,71	1 717 t	6,07	6,8%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 434 t	5,09	1 539 t	5,44	7,3%
Verre	714 t	2,53	713 t	2,52	-0,3%
Déchets d'Eléments d'Ameublement	2 236 t	7,93	3 360 t	11,88	50,3%
Déchets recyclables	581 t	2,06	580 t	2,05	0,0%
Huiles minérales	75 t	0,26	75 t	0,27	0,7%
Piles et accumulateurs	14 t	0,05	13 t	0,04	-8,5%
Pneus	63 t	0,22	71 t	0,25	12,5%
Cartouches d'encre	1 t	0,00	1 t	0,00	-1,5%
Sous-total filières REP*	6 146 t	21,73	8 069 t	28,53	31,3%
Déchets dangereux	336 t	1,19	343 t	1,21	2,0%
Batteries automobiles	31 t	0,11	42 t	0,15	37,1%
Amiante	55 t	0,19	66 t	0,23	20,9%
Sous-total déchets dangereux non REP*	422 t	1,49	451 t	1,59	7,0%
Total	58 726 t	208,32	59 152 t	209,14	0,7%

*REP : responsabilité élargie des producteurs

*Déchets à valorisés = Déchets broyés et incinérés "dont 2% enfouis"

L'année 2018 connaît une hausse de 0,7 % des tonnages (425 tonnes) par rapport à l'année précédente.

A noter : en 2018, une filière de réemploi des objets a été expérimentée pendant 6 mois sur la déchetterie Nord à Saran avec des acteurs locaux. Cette filière a permis de collecter 72 tonnes d'objets.

Un constat peut être dressé sur certaines filières.

- Une forte baisse sur les inertes, en lien avec les restrictions sur la qualité des déchets, avec un report partiel sur les déchets à valoriser.
- Une baisse également sur la filière des déchets incinérables de 237 tonnes.

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) :

Pour rappel, le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

Les REP en vigueur sur les déchetteries sont les suivantes :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électrique et Électronique "OCAD3E-ECOLOGIC"
 - Hausse en 2018 (1 533 tonnes) contre (1 433 tonnes) en 2017.
- DEEE : Lampes-Tubes "OCAD3E-RECYLUM" (5,44 tonnes).
 - Hausse de 50 %.
- DDS : Déchets Dangereux Spécifique des Ménages "ECO-DDS"
 - Baisse de 6,5 tonnes par rapport à l'an dernier (195,55 tonnes).
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublements "ECO-MOBILIER"
 - Hausse de plus de 50 %, mise en place de caissons sur toutes les déchetteries, la dernière déchetterie d'Orléans a été dotée d'un caisson DEA mi-décembre 2018 (3 360 tonnes).
- PNEUMATIQUES SANS JANTES : ALIAPUR
 - Hausse de 12,5 % des tonnages par rapport à l'an dernier (71 tonnes).

La filière des déchets d'amiante lié, réservée aux particuliers, est mise en place depuis septembre 2010 sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val, puis sur la déchetterie nord à Saran depuis le 4 décembre 2017. Cette filière reste fortement utilisée, en hausse de 20 % pour cette année (66 tonnes).

4.3.3 La fréquentation des déchetteries

Données d'exploitation des déchetteries de 2015 à 2018

	Nombre d'entrées	Tonnes de déchets	kg/entrée	Évacuation caisson
2015	725 831	56 465 t	77,8	8857
2016	752 646	59 768 t	79,4	9391
2017	769 949	58 726 t	76,3	9104
2018	897 172	59 152 t	65,9	7276

En 2018, la fréquentation des déchetteries a augmenté de 17 % par rapport à 2017.

Le nombre de rotations a diminué et les tonnages ont très nettement augmenté.

Auparavant, en 2017, les déchetteries nord, ouest et sud-est situées respectivement à Saran, Ingré et Saint-Cyr-en-Val représentaient à elles seules, 56 % des quantités collectées. Cette année, ce sont les déchetteries nord-est, sud-est et nord qui représentent 68 % des tonnages collectés.

Le nombre d'entrées présenté dans ce tableau intègre les 21 918 passages de professionnels.

Près de **900 000 apports en déchetteries en 2018, soit une augmentation de la fréquentation de près de 17 %** par rapport à 2017. Cela résulte des ouvertures de nouveaux sites, les 3 Végé'tri.

4.3.4 Les travaux réalisés

Actualités 2018 :

- Ouverture des 3 plateformes de traitement des végétaux, Chécy, Ingré et Saint-Pryvé Saint-Mesmin en février 2018.
- Ouverture du service Réemploi sur la déchetterie nord à Saran dans le cadre d'une expérimentation avec les acteurs locaux du réemploi sur quelques mois du 22 mars 2018 au 19 février 2019.

Perspectives 2019

- Création de nouvelles Végé'tri sur Saint-Jean-de-Braye et Saint-Cyr-en-Val.
- Continuité du service Réemploi sur la déchetterie nord à Saran avec extension du service sur une autre déchetterie.

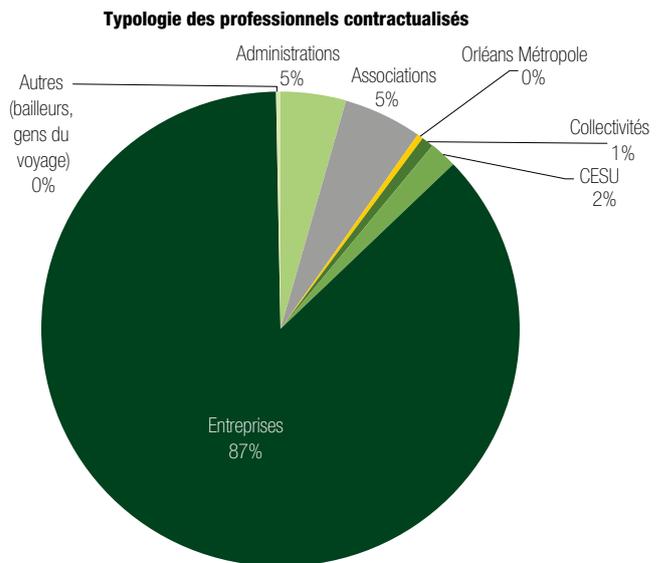
4.4 Les apports des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout professionnel doit obtenir une carte auprès de la collectivité pour pouvoir accéder aux déchetteries. Ce système permet une meilleure traçabilité des déchets déposés et une facturation des apports faits par les professionnels.

Évolution annuelle du nombre de contrats

Année	2017	2018	Évolution 2018/2017
Nombre de contrats	2 586	2 693	4%

Depuis 2006, le nombre de professionnels contractualisés a augmenté de 144 %. Ces professionnels sont essentiellement basés sur le territoire d'Orléans Métropole (77,08 %) et 13,8 % sont basés en dehors du Loiret.



Quantités apportées en déchetteries par type de professionnels

Année	2017				2018				Évolution 2017-2018
	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	Quantités de déchets déposées en tonnes	Part catégories professionnelles	Part déchets non dangereux	Part déchets dangereux	
Administrations	264,2 t	4,1%	99,7%	0,3%	216,3 t	3,3%	99,5%	0,5%	-18,1%
Associations	1 598,0 t	24,6%	99,9%	0,1%	1 515,3 t	23,4%	99,9%	0,1%	-5,2%
Cesu	130,5 t	2,0%	100,0%	0,0%	236,8 t	3,7%	100,0%	0,0%	81,4%
Collectivités	02,0 t	0,0%	51,4%	48,6%	56,3 t	0,9%	98,8%	1,2%	2649,4%
Entreprises	4 423,3 t	68,2%	99,9%	0,1%	3 848,5 t	59,3%	99,9%	0,1%	-13,0%
Métropole	28,9 t	0,4%	100,0%	0,0%	31,1 t	0,5%	99,8%	0,2%	7,8%
Autres (GDV, Bailleurs...)	40,5 t	0,6%	100,0%	0,0%	48,0 t	0,7%	100,0%	0,0%	18,5%
TOTAL	6 487,4 t	100,0%	99,9%	0,1%	5 952,4 t	91,8%	99,9%	0,1%	-8,2%

On observe une hausse globale des tonnages sur les déchetteries en 2018 par rapport à 2017.

La progression de la quantité globale des déchets déposés en déchetteries n'est pas corrélée à l'évolution des quantités de déchets déposées par les professionnels. Ces derniers ont apportés moins de déchets par rapport à 2017 (-8,2 %). **La part représentée par les déchets des professionnels dans les déchetteries a baissé de 1,06 %** (9,98 %) par rapport à celle de 2017 (11,05 %).

4.5 Les filières spécifiques

Deux filières spécifiques sont réservées aux particuliers : Depuis fin 2010, **le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié** ont été mis en place sur la déchetterie sud-est à Saint-Cyr-en-Val et depuis 2017 sur la déchetterie Nord à Saran.

Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise.

Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable une carte d'accès auprès de la collectivité.



Évolution des filières réservées aux particuliers

	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
Nombre de cartes distribuées	1 004	916	857	-6,4%
Compost retiré en m ³	861,1 m ³	949,8 m ³	1 028,4 m ³	8,3%
Amiante lié déposé en Tonne	27,4 t	37,6 t	52,3 t	39,0%
Nombre de retraits de Paillage	646	636	645	1,4%
Paillage retiré en m ³	323 m ³	318 m ³	323 m ³	1,4%

Pour les déchets d'amiante lié, il s'agit ici des quantités déposées par les usagers et non des quantités évacuées par le prestataire de traitement.

Deux journées de distribution de bois raméal fragmenté (paillage) ont été organisées le 6 et 20 avril 2018 sur le site de la société Setrad situé à Mézières-lez-Cléry, à l'attention des particuliers possesseurs de cartes d'accès. Le volume maximal autorisé était de 500 litres, soit 0,50 m³.



V. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRES

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Les déchets retenus sont les REFION issus de l'incinération et les encombrants collectés en porte-à-porte, issus des déchetteries et des services techniques municipaux.

	2010	2018
REFION issus d'incinération	3 397	3 097
encombrants collectés en porte à porte traités par enfouissement	1 127	23
tonnages des déchetteries traités par enfouissement	477	2 391
tonnages des services techniques municipaux traités par enfouissement	837	64
quantité en tonnes de la collectivité	5 838	3 883
quantité en tonnes (base 100 en 2010)	100	67

En 2018, la part enfouie est de 2 % du tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte et de 8 % du tonnage de déchets à valoriser pour les services techniques municipaux.

Les déchets à valoriser provenant des déchetteries et issus des services municipaux sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle de l'ordre de quelques pourcents, inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés.

Concernant les déchetteries, le tonnage enfoui a été élevé en 2018 en raison de la non-disponibilité de l'UTOM pour traiter ces déchets.

6

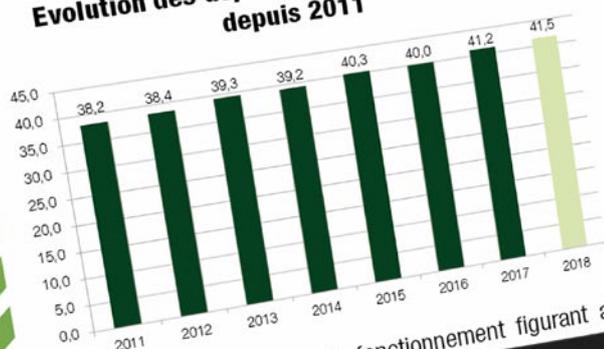
L'ADMINISTRATIF et le financier

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

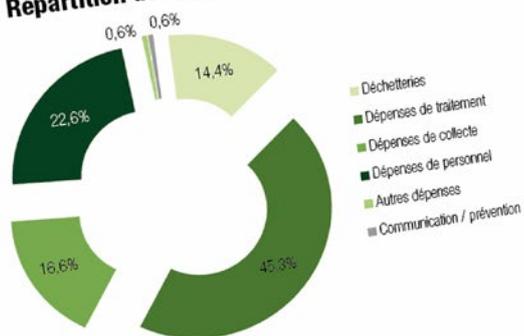
2.1.1 Section de fonctionnement Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au

- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2017) Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2017) : il s'agit principalement des versements à la Communauté des Terres du Val de Loire.
- Dépenses de communication et prévention pour 0,2 M€ (0,1 M€ en 2017)

Répartition des dépenses de fonctionnement



2.1.2 Les dépenses de collecte

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport à 2017 (+0,151 M€).

8,73 %

Taux de la TEOM fixe depuis 2003

482,20 €HT

Coût complet moyen par tonne

85,30 €TTC

Coût aidé moyen par habitant

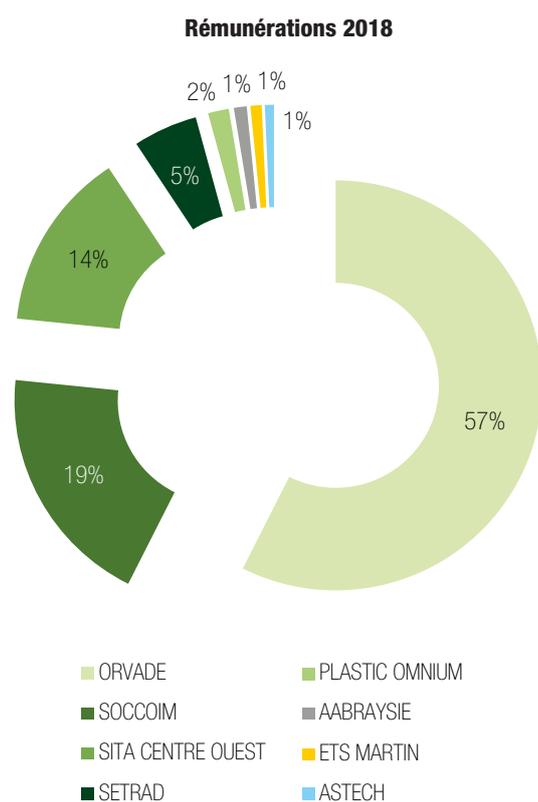
I. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

Les charges présentées dans le chapitre 6 sont portées par Orléans Métropole pour la compétence (régie comme prestataires).

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ÉCHÉANCE DU CONTRAT
COLLECTE		
Collecte des DMR et collectes sélectives en porte-à-porte	SITA	01/06/2022
Collecte des encombrants et traitement	VEOLIA	31/12/2018
Collecte des cartons des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte du verre des professionnels	SITA	01/06/2022
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	AABRAYSIÉ DEVELOPPEMENT	31/12/2018
Fourniture de pièces électriques et détection de pannes	LAPAUZE PAUL	30/06/2019
Fourniture embrayages, freins, filtres	LAPAUZE PAUL	30/06/2019
Fourniture de pièces FIAT et prestations de réparation véhicules FIAT	LAPAUZE PAUL	14/06/2019
Fourniture de pièces et prestations de réparation VL	ATAC Pièces auto	14/06/2019
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	15/11/2019
Acquisition de bennes et pièces associées	LAUMONIER	29/04/2019
Fourniture châssis 12T et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	30/04/2019
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	07/09/2019
Fourniture châssis 26T et pièces associées	SODIMAVI	11/08/2019
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	07/09/2019
Fourniture caisson + lève conteneur	EUROVOIRIE	11/08/2019
Chaudronnerie/peinture sur matériel roulant	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	31/12/2018
Chaudronnerie/peinture sur colonnes	GRENAILLAGE PEINTURE CLAISSE	31/12/2018
CONTRÔLE CONFORMITÉ MATÉRIEL ROULANT ET NON ROULANT	APAVE	31/12/2018
TRAITEMENT		
Incinération	ORVADE	05/11/2019
Tri	ORVADE avec sous-traitant SOCCOIM	05/11/2019
Transfert et tri des cartons vers UTOM	COVED avec sous-traitant ORVADE	31/12/2018
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV, bois, balayures, inertes zones nord et sud, végétaux zones nord et sud et enlèvement des caissons DMR)	SOCCOIM	31/12/2018
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	03/12/2022
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2019
DSP Mâchefers	SETRAD	31/10/2019
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2018
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		
Lavage des PAV	ANCO	30/06/2018
Mise en œuvre d'un dispositif de télérelevés des taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire	SIGRENEA	07/09/2019
Travaux d'aménagement pour l'amélioration de la collecte des déchets	EUROVIA	06/12/2019
CONTENANTS		
Fourniture de bacs	PLASTIC OMNIUM	15/07/2021
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2018
Fourniture de sacs pour la collecte des DMR	PTL	26/05/2019
Acquisition colonnes enterrées	ASTECH	30/09/2019
Acquisition colonnes aériennes	COMPOECO	25/10/2018
DIVERS		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SOA	31/12/2018
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	21/08/2019

1.2 Les principales rémunérations

Prestataires	MONTANT ANNUEL VERSE (TTC)						Évolution 2018/2017
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
ORVADE	10 227 736	10 683 537	11 366 452	10 722 854	11 548 534	11 752 945	1,8%
SOCCOIM	3 483 575	3 727 814	3 497 932	3 660 044	3 860 320	3 892 108	0,8%
COVED		76 803	91 616	74 168	73 391		
SITA Centre Ouest	3 195 012	3 439 204	3 310 033	2 990 456	2 840 140	2 885 758	1,6%
SETRAD	1 112 295	1 107 979	1 022 996	1 029 276	1 013 977	957 356	-5,6%
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT	44 300	142 126	181 643	199 615	202 370	215 513	6,5%
COLLECTI 'SABLE	141 227	122 028	18 500	44 964			
ETS MARTIN	191 667	34 475	91 655	148 231	176 549	192 015	8,8%
BS ENVIRONNEMENT	3 283	5 792	5 040	6 123	6 686		
TERCOL	232 739	299 053	29 396				
PLASTIC OMNIUM	102 776	164 412	125 684	1 175 014	327 889	271 948	-17,1%
CONTENUR	248 565	246 268	126 558				
ASTECH	127 778	150 920	102 536	147 026	142 823	173 034	21,2%
SODIMAVI	202 345	3 790	247 037	469 386	74 794	599 360	701,3%
LOIRET TRUCKS	213 271	45 017	57 831	127 258	58 034	18 917	-67,4%
SEMAT	22 997	38 223	48 888	38 322	27 821	14 303	-48,6%
LAPAUZE	12 706	9 066	43 120	39 561	41 800	12 159	-70,9%
EUROVOIRIE	244 440	2 366	182 856	369 807	24 897	423 681	1601,7%
ORLÉANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	81 553	66 143	73 608	78 107	72 121	100 022	38,7%
TOTAL	19 924 588	20 397 532	20 652 134	21 331 603	20 492 147	21 509 119	5,0%



Les principales rémunérations versées aux prestataires ont augmenté de +5 % entre 2017 et 2018.

La baisse de 6 % des principales rémunérations versées aux prestataires entre 2016 et 2017 était notamment liée au renouvellement du marché de collecte mi-2016 (optimisation des fréquences de collecte pour coller aux besoins des usagers suite aux études des taux de présentation et des taux de remplissage des contenants). Le jeu de la concurrence et des évolutions avait généré une baisse du montant rémunéré au prestataire, en aucun cas une baisse du service rendu.

Les dépenses liées aux marchés de prestations ont augmenté d'à peine 1 % mais les dépenses liées à l'acquisition de poids lourds ont, elles, fortement évolué de +290 %. L'année 2017 n'avait cependant pas connu de livraisons de nouveaux poids lourds, d'où ce rattrapage sur 2018.

Concernant les prestations :

- +1,8 % pour ORVADE : augmentation légère des dépenses d'incinération (+ 1,4 %) et ce malgré des tonnages stables et la baisse des dépenses de tri (-3,7 %) mais en lien avec la forte hausse des indices de révisions.
- +0,8 % pour SOCCOIM : baisse des dépenses de collecte des encombrants en porte-à-porte (-4 %) et des dépenses d'exploitation des déchetteries (-5 %) en lien avec le nouveau marché qui compensent l'augmentation des dépenses de traitement des déchets municipaux.

- +1,6 % pour SITA : baisse des dépenses de collecte en PAP (-8,6 %) et ce malgré la légère hausse des indices de révision mais en lien avec le transfert de secteurs supplémentaires de la régie au prestataire ; en parallèle augmentation des dépenses de traitement des déchets des services techniques des communes (+32 %).
- +8,8 % pour MARTIN ENVIRONNEMENT : l'organisme repreneurs ECO DDS reste très exigeant avec le traitement des déchets dangereux et récupère de moins en moins de tonnages. Le complément est donc compté en prestation payante.

II. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

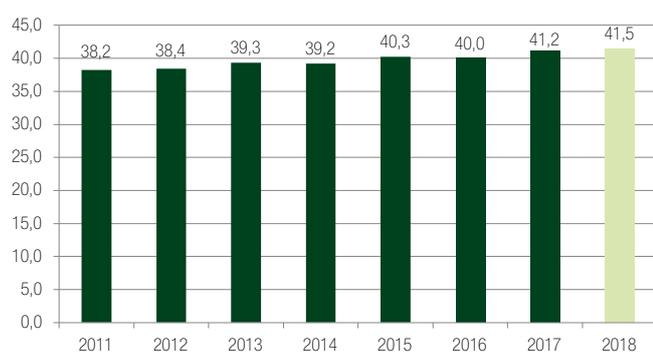
Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

2.1 Les dépenses

La fonction 812 du budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

2.1.1 Section de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2011



En 2018, les dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif s'élevaient à 28,9 M€ (y compris les charges de personnel), soit une hausse de 3 % par rapport à 2017 (28,1 M€).

Le cadre budgétaire avait prévu une stagnation des dépenses de fonctionnement et une baisse de 2 % des frais de personnel.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de traitement pour un montant de 13,1 M€ (12,6 M€ en 2017) .
- Dépenses de personnel pour un montant de 6,5 M€ (6,7 M€ en 2017).
- Dépenses de collecte pour un montant de 4,8 M€ (4,7 M€ en 2017).
- Dépenses liées aux déchetteries pour un montant de 4,2 M€ (3,9 M€ en 2017).
- Dépenses autres pour un montant de 0,2 M€ (0,2 M€ en 2017) : il s'agit principalement des reversement à la Communauté des Terres du Val de Loire.
- Dépenses de communication et prévention pour 0,2 M€ (0,1 M€ en 2017).

2.1.2 Les dépenses de collecte

Les dépenses de collecte augmentent de 3,2 % par rapport à 2017 (+0,151 M€).

Elles se composent des dépenses liées aux paiements aux prestataires de collecte pour un montant de 3,3 M€ (3,3 M€ en 2017) et au fonctionnement de la régie communautaire pour un montant de 1,5 M€ (hors dépenses de personnel).

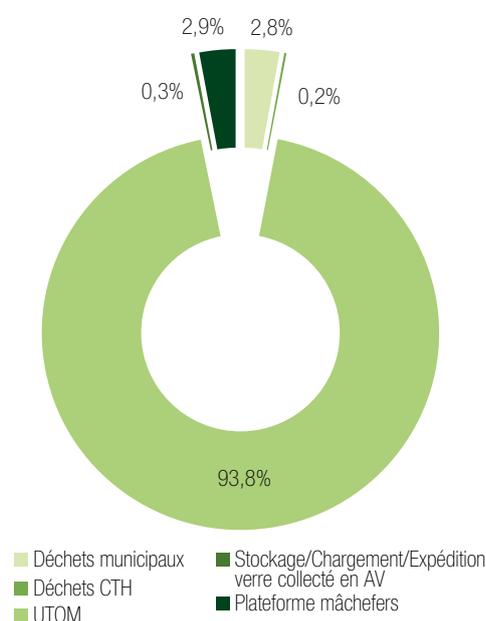
L'évolution à la hausse des dépenses en prestations est justifiée par la hausse des dépenses de collecte en porte-à-porte (+0,092 M€ avec le transfert de secteurs de la régie vers le prestataire et l'augmentation des dépenses liées au marché de collecte des végétaux en porte-à-porte).

2.1.2.1 Les dépenses liées aux déchetteries

Les charges du marché d'exploitation augmentent de 6 % (+0,2 M€).

2.1.2.2 Les dépenses de traitement

Répartition des dépenses de traitement



Une hausse globale de 4,4 % par rapport à 2017 (+0,553 M€), avec :

- Une forte hausse de 52 % (+0,192 M€) des dépenses de traitement des déchets municipaux.
- Une augmentation de 0,120 M€ pour les dépenses d'incinération.
- Une hausse de 0,050 M€ des dépenses de tri.
- Et 0,150 K€ en plus sur 2018 qui correspondent à une étude territoriale sur le tri et à des remboursements à ORVADE (travaux et mise en place d'une nouvelle scénographie).

2.1.2.3 Les dépenses de personnel

Elles baissent de 2,1 % par rapport à 2017. Les charges d'intérim d'insertion représentent 5 % du budget personnel et augmentent de 9 % par rapport à 2017.

2.1.2.4 Les autres dépenses

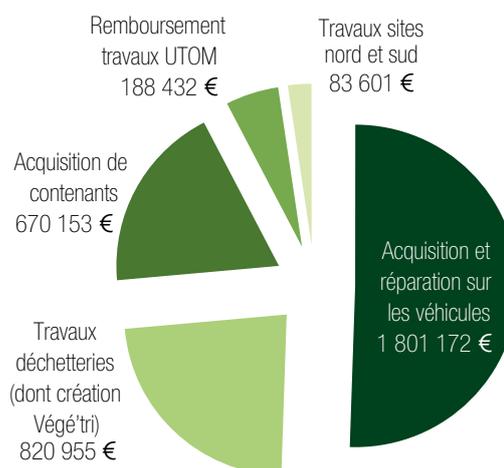
Les autres dépenses représentent 1,2 % des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement aux recettes liées à la revente des déchets triés (reprises Eco-Emballages reversées à la Communauté des Terres du Val de Loire pour 0,150 M€) et aux dépenses de communication (0,6 % soit 0,160 M€).

2.1.3 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2018 s'élèvent à 3,7 M€ (hors reports d'un montant de 2,7 M€), réparties comme suit :

- Acquisition et réparations sur les véhicules pour 1,801 M€ (acquisition de 4 bennes à déchets ménagers, 1 camion grue pour la collecte en apport volontaire et 1 laveuse PAV).
- Travaux sur les déchetteries pour 0,820 M€ (création de 3 Végé'tri).
- Acquisition des colonnes, bacs, composteurs et aménagement de PAV pour 0,670 M€.
- Remboursement travaux UTOM pour 0,188 M€.
- Travaux sur les sites d'exploitation nord et sud pour 0,084 M€.
- Dépenses autres pour 0,059 M€ dont 0,051 M€ liés aux dépenses informatiques.
- Travaux sur le centre de transfert Hatton pour 0,034 M€ (acquisition de caissons principalement).
- Travaux dans le cadre de la sécurisation des collectes pour 0,032 M€.

Répartition des principales dépenses d'investissement



Les reports d'investissement s'élèvent à 2,7 M€ et se répartissent comme suit :

- Acquisition de véhicules de collecte pour 0,757 M€ (acquisition de 2 bennes à déchets ménagers et 1 camion grue).
- Travaux sur les déchetteries pour 1,482 M€ (travaux en lien avec la création de 3 Végé'tri).
- Acquisition de bacs et colonnes pour 0,283 M€.
- Travaux de remplacement du dispositif de pesée mâchefers pour 0,05 M€.
- Travaux liés à l'UTOM pour 0,068 M€.

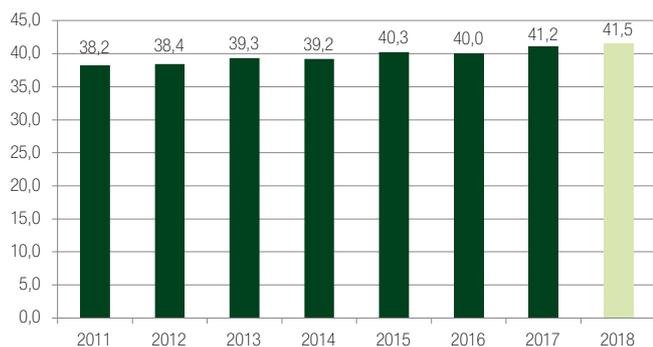
Chiffres clés

28,9 M€ de dépenses de fonctionnement.
3,7 M€ de dépenses d'investissement.

2.1.4 Les modalités de financement

2.1.4.1 Section de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2010



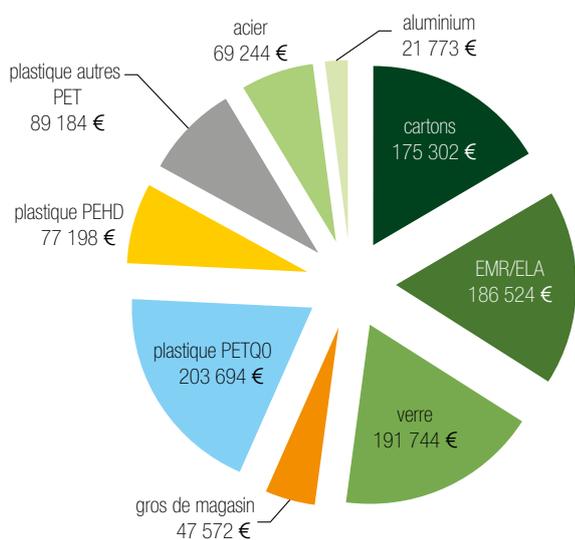
En 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 41,5 M€ et augmentent légèrement (+1 %) par rapport à 2017 (41,2 M€).

Elles se composent de la manière suivante :

- La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 31,5 M€ (30,8 M€ en 2017, soit +0,8 M€). L'augmentation s'explique par la hausse des bases fiscales et le dynamisme foncier de la métropole.

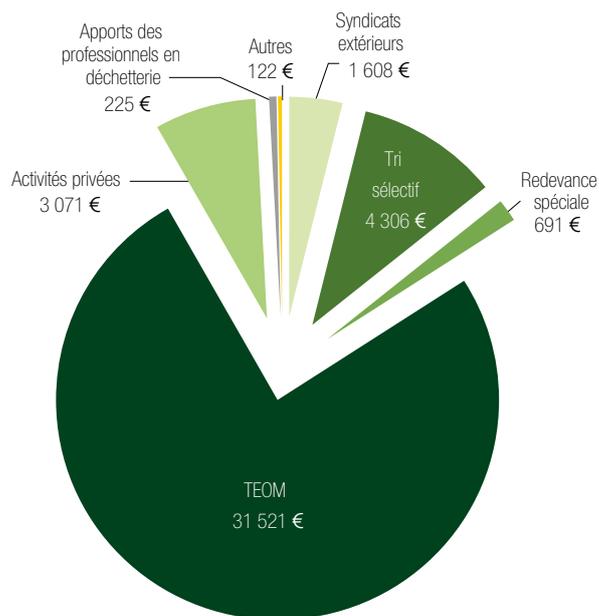
La TEOM est calculée sur la base de la taxe foncière. L'évolution en montant traduit l'évolution des bases locatives ; les constructions nouvelles participent ainsi de la progression des recettes, le taux voté (8,73 %) étant inchangé depuis 2005. Ce sont les bases locatives qui font progresser le montant payé.

- Les recettes liées au tri, pour un montant de 4,3 M€ (4,7 M€ en 2017), dont :
 - le soutien à la tonne triée Eco-Emballages pour 2 M€.
 - la vente de matériaux pour 1,1 M€.
 - la valorisation du papier pour 0,6 M€.
 - les reprises en déchetteries pour 0,4 M€.
 - la reprise EcoFolio pour 0,3 M€.
 - la REP ameublement pour 0,1 M€.



- Les recettes liées aux activités privées pour un montant de 3,1 M€ (2,9 M€ en 2017).
 - Recettes électriques = 1,25 M€ (-0,4 M€ par rapport à 2017), sachant que dans la réalité les recettes électriques 2018 ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2017 passant de 1,286 M€ à 1,370 M€, mais cette évolution à la baisse s'explique par les opérations comptables de fin d'année.
 - Déchets d'activité économique = 0,7 M€.
- Les recettes de traitement des déchets du syndicat extérieur (Communauté de communes des Terres du Val de Loire) pour un montant de 1,6 M€ (1,6 M€ en 2017).
- La redevance spéciale pour un montant de 0,69 M€ (0,69 M€ en 2017).
- Les recettes diverses pour un montant de 0,1 M€, dont 0,08 M€ correspondant à des aides Ademe sur des projets (aires de réemploi en déchetteries, étude territoriale sur le tri).
- Les recettes liées aux professionnels en déchetteries pour un montant de 0,2 M€.

Répartition des recettes de fonctionnement



2.1.4.2 Section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 0,050 M€ hors reports d'investissement.

Ces recettes baissent par rapport à 2017 : -22 % (0,061 M€ en 2017). Elles correspondent à une aide dans le cadre des travaux de Saint-Pryvé Saint-Mesmin annexe à la création de la Végé'tri (création d'un giratoire).

Chiffres clés

41,5 M€ de recettes de fonctionnement.
0,050 M€ de recettes d'investissement.

2.2 Les modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale

2.2.1 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés est assuré selon les collectivités soit par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), soit par la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou le budget principal.

Orléans Métropole est soumise à la TEOM. Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé depuis 2005 à 8,73 % quelles que soient les communes.

Pour les collectivités soumises à la TEOM, 2 types d'exonération coexistent :

- L'exonération de droit pour les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction ;
- L'exonération facultative pour les locaux non desservis ou n'utilisant pas le service ou soumis à la redevance spéciale.

Exonération de droit

L'article 1521-III prévoit l'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies par le service de collecte, mais avec la faculté pour la collectivité, depuis la loi de finances de 2004, de supprimer par délibération cette exonération.

La délibération prise en septembre 2010, suite à la réorganisation des collectes au sein du territoire de l'Agglo, avait pour objet de mieux encadrer le dispositif d'exonération de droit des locaux situés dans les parties non desservies du territoire communautaire. Ces zones exonérées de droit de la TEOM et héritées des communes correspondent en grande majorité aux zones d'activité économique, non desservies par ces dernières avant le transfert de compétence à la communauté.

6 zones d'activité sont ciblées sur les 15 zones que compte la métropole.

Ces 6 zones regroupent quelques 1 092 locaux.

Exonération facultative

Faisant suite à la réorganisation des collectes en 2010 et la possibilité donnée par la loi de finances de 2004, l'Agglo a supprimé les exonérations facultatives de TEOM depuis 2011.

2.2.2 La redevance spéciale

La loi du 13 juillet 1992 a instauré l'obligation, pour les communes ayant opté pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer une redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages.

La redevance spéciale est représentative du coût du service supporté par la collectivité. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination des petites quantités de déchets.

Par délibération du 8 juillet 2004, le conseil de communauté a décidé de l'extension de la redevance spéciale à l'ensemble des communes de l'agglomération. Sont assujetties à la redevance spéciale, conformément aux dispositions réglementaires :

- Les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de services, y compris les sociétés d'économie mixte, produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine ;
- Les administrations de l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements.

En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à redevance. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie. Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Chiffres clés

8,73 %

Un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères fixe depuis 2005.

Une redevance spéciale pour les entreprises, les administrations et les collectivités.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire. Les tarifs 2018 se décomposent comme suit :

Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	Coût de collecte 2018	Coût de traitement 2018
Pour un conteneur de 120 litres	2,59 €	1,99 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,14 €	3,96 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,07 €	5,62 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,17 €	10,90 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	16,71 €	12,42 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,66 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,20 €	
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,18 €	

III. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Orléans Métropole s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2003, a construit son propre modèle en 2004 puis intégré le réseau compta coût de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice a été produite annuellement. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts.

La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre. Le travail sur la comptabilité analytique 2018 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2017.

3.1 Les coûts (2017)

3.1.1 Le coût complet en € HT

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Total	%/total
Tonnages 2017	64 145	12 045	5 806	58 726	625	1 432	386	702	143 867	
% par rapport au tonnage total	44,59	8,37	4,04	40,82	0,43	1,00	0,27	0,49		
Charges de structure	1 466 925	762 862	58 360	512 252	25 362	39 803	27 815	4	2 893 383	9,07
Communication	24 428	227 991	16 285	40 713		81 425	4 071	4 071	398 984	1,25
Prévention	170 175								170 175	0,53
Pré-collecte	629 370	635 960	414 345		24 672			41	1 704 388	5,34
Collecte	5 082 931	2 249 188	133 409	1 251 992	205 394	168 877	259 280		9 351 071	29,30
Transport /Transfert			30 307	1 401 051		21 903	18 990		1 472 251	4,61
Traitement	8 792 929	4 594 004		2 303 738	23 663	207 417			15 921 750	49,89
Total	16 166 757	8 470 005	652 706	5 509 746	279 091	519 425	310 157	4 116	31 912 003	

Le flux déchets ménagers représente 50 % des charges totales pour 44 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 17 % des charges pour 40 % des tonnages.

Sur le flux Dmr, la part traitement constitue 54 % des charges et la part collecte 31 % des charges.

26 % des charges totales sont liées au flux des déchets recyclables pour 8 % des tonnages.

Le 3^{ème} centre de dépenses le plus important est celui des déchetteries qui représente 13 % des charges globales de collecte et 14 % des charges globales de traitement.

Dans cette catégorie, 67 % des dépenses sont liées au traitement (en lien avec la diversité des flux) et 24 % à la collecte.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et représente 28 % des charges de pré-collecte totales. La collectivité a fait le choix des équipements enterrés sur l'ensemble des flux, ce qui pèse dans les coûts globaux des filières concernées.

La prestation de collecte et traitement des végétaux est confiée globalement à un prestataire.

Les charges de traitement sont relativement lourdes sur l'ensemble des filières (environ 50 % des charges totales) mais avec des discordances notables (9 M€ pour 64 000 tonnes de DMr et 2,3 M€ pour 59 000 tonnes en déchetteries).

Cependant, il est à noter des charges de structure peu élevées (9 % au global).

3.1.2 Le coût complet en € HT/tonne (hors gravats)

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels	Autres services (Textiles)
Tonnages 2017	64 145	12 045	5 806	58 726	625	1 432	386	702
Charges de structure	21,15	58,31	10,05	11,88	40,58	27,11	72,06	0,01
Communication	0,38	16,77	2,80	0,94		55,47	10,55	5,52
Prévention	2,65							
Pré-collecte	9,81	52,80	71,36		39,48			0,06
Collecte	79,24	186,73	22,98	29,03	328,63	115,04	671,71	
Transport/Transfert			5,22	32,49		14,92		
Traitement des déchets non dangereux				40,12		21,50		
Tri et conditionnement		332,79		34,07			49,20	
Compostage					37,86			
Incinération	113,54			89,66		113,54		
Gestion des mâchefers	6,30			1,72		6,30		
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				524,08				
TOTAL	233,1	647,4	112,4	764,0	446,6	353,9	803,5	5,6

Coût complet moyen, tous flux confondus : 482,20 €HT/tonne

Le coût complet à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières sur un périmètre réduit (végétaux, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les coûts de pré-collecte des déchets recyclables et surtout du verre sont supérieurs au coût du DMr et

s'expliquent par des investissements récents (acquisition colonnes d'apport volontaire enterrées).

Le coût à la tonne met en avant les performances techniques de la collectivité : pour la Métropole l'accent doit porter sur les déchets recyclables.

Ces coûts sont à analyser plus globalement, en termes de recettes et de service rendu à l'utilisateur (cf coût aidé ci-dessous).

3.1.3 Le coût complet en € HT/habitant

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)
Charges de structure	4,65	2,41	0,21	1,82	4,70	0,14	0,10	0,09
Communication	0,09	0,68	0,06	0,14	1,51	0,29	0,01	0,02
Prévention	0,60							0,23
Pré-collecte	2,23	2,26	1,47		4,58			
Collecte	18,03	7,98	0,47	4,44	38,09	0,60	0,92	0,91
Transport/Transfert			0,11	4,97		0,08	0,07	
Traitement	30,90	13,41		8,76	4,39	0,73		
TOTAL	51,28	26,74	2,34	20,14	0,95	1,84	1,1	1,01

Coût complet moyen, tous flux confondus : 105,40 €HT/habitant

3.2 Le coût aidé (en €HT)

	Déchets ménagers résiduels	Déchets recyclables	Verre	Déchets des déchetteries	Végétaux	Encombrants	Déchets des professionnels (cartons)	Autres services (Textiles)	Totaux
Tonnages 2017	64 145	12 045	5 806	58 726	625	1 432	386	702	143 867
2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721		23 602 809
2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	435	23 779 699
2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	18 336	23 920 996
2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	91 855	24 169 901
2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	3 367	24 676 831
2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	4 116	24 125 188
Total TTC par habitant 2017	46,8	15,4	1,6	17,7	1,0	1,8	1,1	0,0	85,3
Montant TVA 2017	1 079 967	742 138	66 561	522 169	8 315	41 424	28 317	247	2 489 138
Total TTC 2017	14 305 648	5 096 881	512 233	5 520 773	295 422	540 670	338 335	4 363	26 614 326

Coût aidé moyen, tous flux confondus : 85,30 €TTC/habitant

En rappel :

Coût aidé = coût partagé – les aides reçues

Coût partagé = coût technique – soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Eco Folio...)

Coût technique = coût complet – produits à caractère industriels (vente de matériaux, énergie...)

Coût complet = totalité des charges

La baisse du coût des DMr entre 2016 et 2017 s'explique par la baisse des dépenses de collecte et de traitement alors même que les recettes augmentent (recettes électriques, + 265 K€)

Le coût des déchets recyclables, quant à lui, poursuit sa baisse en raison d'une baisse des dépenses de collecte et ce malgré une forte hausse des dépenses de tri, mais aussi en raison d'une hausse des recettes (revente de matériaux).

Pour le flux verre, les dépenses baissent de manière globale (-26 K€ ; -4 %) et le montant des produits baisse également légèrement (-40 K€ ; -16 % - extinction des amortissements de recettes : cofinancement en lien avec l'acquisition de colonnes d'apport volontaire).

Le coût d'exploitation des déchetteries baisse en lien avec la baisse des tonnages (-1000 t entre 2016 et 2017).

La "nouvelle filière" végétaux et la filière des cartons des professionnels évoluent avec les tonnages.

La baisse du coût des encombrants est en lien avec la baisse des tonnages entre 2016 et 2017 (-130 tonnes).

Ramené au tonnage, il est à souligner le coût élevé du flux DMr (55 % du coût total pour 44 % des tonnages), alors que le flux déchetterie représente des coûts moins importants (21 % du coût total pour 40 % des tonnages).

En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte, la régie effectue des collectes en fréquence C2 et C3 (2 et 3 fois par semaine), en habitat collectif, alors que le prestataire réalise des collectes en mini-benne (benne à ordures ménagères de petit gabarit), en centre-ville ou sur la périphérie du territoire. Les services assurés sont donc de fréquence différente, avec des niveaux de service difficilement comparables.

GLOSSAIRE

Apports extérieurs

Ce sont les déchets apportés par l'exploitant en provenance d'autres collectivités (SMICTOM de Sologne Nouan-le-Fuzelier notamment). Ces déchets gérés par l'exploitant servent à pallier la baisse des collectes DMR et des DAE.

CET (centre d'enfouissement technique, ancienne appellation: décharge)
C'est le lieu de stockage ultime des déchets.

On distingue 3 types d'installations:

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale.
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

CESU

Chèque Emploi Service Universel

Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

CTM

Centre Technique Municipal

DAS (Déchets d'activité de Soins)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon". Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire". On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet ménager résiduel (DMr)

Les déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Déchets assimilés aux déchets ménagers (Dma)

Déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Déchets non valorisés

Déchets encombrants non valorisables pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et de structure volumineuse si bien qu'ils ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

DAE (Déchets d'Activité Economique)

Déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

Déchets incinérables des déchetteries

Déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés.

Déchets valorisés des déchetteries (DVD)

Déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs nature et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

DDS

Déchets diffus spécifiques

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique "circulaire".

Gravats (ou inertes)

Les gravats, également désignés inertes, sont une catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 "Papiers cartons mêlés d'origine triés" : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

JRM

Journaux, Revues, Magazines.

JPRM

Journaux, Papiers, Revues, Magazines.

Mâchefers

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

OMA

Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

Points d'apport volontaire

Les Points d'Apport Volontaire, ou PAV, sont des conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets recyclables dans un esprit de tri sélectif.

Pré-collecte

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi

Donner une deuxième vie aux objets.

REFIOM

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

Refus de compost

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

Refus de tri

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

Pour les corps plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnets et cartons de petites dimensions.

Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

REP

Responsabilité élargie des producteurs.

Ressourcerie : recyclerie

Lieu où les objets retrouvent une deuxième vie.

Taux de diversion

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

Valorisation énergétique

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière).
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Végé'tri

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches

Rapport annuel 2018

sur le prix & la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets



INFOS QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
qualitedechets@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

   #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE
